



**HAL**  
open science

## Durabilité de la filière argan : quels leviers pour les entreprises cosmétiques du Nord ?

Lucie Poline

► **To cite this version:**

Lucie Poline. Durabilité de la filière argan : quels leviers pour les entreprises cosmétiques du Nord ?. Science politique. 2018. dumas-03810545

**HAL Id: dumas-03810545**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03810545v1>**

Submitted on 11 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Mémoire de Mission Professionnelle

présenté pour l'obtention du diplôme Ingénieur spécialisé en Innovations  
dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde

**Durabilité de la filière argan : quels leviers pour les entreprises  
cosmétiques du Nord ?**



**Confidentiel jusqu'au 31/12/2020**

Par Lucie POLINE

Année de soutenance : 2018

Organisme d'accueil : Natural Resources Stewardship Circle



# **Mémoire de Mission Professionnelle**

**présenté pour l'obtention du diplôme Ingénieur spécialisé en Innovations  
dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde**

**Durabilité de la filière argan : quels leviers pour les entreprises  
cosmétiques du Nord ?**



**Confidentiel jusqu'au 31/12/2020**

**par Lucie POLINE**

**Année de soutenance : 2018**

**Mémoire préparé sous la direction de : Pierre LE RAY**

**Présenté le : 12/10/2018**

**devant le jury :**

**Présidé par Stéphane FOURNIER, Institut des Régions Chaudes**

**Carole LAMBERT, DEFIS**

**Pierre LE RAY, DEFIS**

**Organisme d'accueil : Natural Resources Stewardship Circle (NRSC)**

**Maître de stage : Eléonore BRICCA**

## Résumé

L'huile d'argan est un ingrédient fréquemment utilisé comme base hydratante dans l'industrie cosmétique. Elle est extraite à partir du fruit d'un arbre endémique du Maroc, l'arganier. Une des étapes clés de la confection repose sur le travail des femmes des zones rurales du Maroc. La durabilité de la filière résulte de l'équilibre précaire entre les différentes dimensions des enjeux. D'un point de vue environnemental, l'arganeraie est la dernière barrière contre le désert et est une réserve de biodiversité. Socialement, elle peut contribuer à l'émancipation de la femme comme à son exploitation. Economiquement, elle fait vivre des dizaines de milliers de personnes. Enfin, culturellement, elle fait partie de l'alimentation et la médecine traditionnelle et son extraction repose sur un savoir-faire ancestral.

Les entreprises cosmétiques qui cherchent à s'en procurer ont donc une forte responsabilité dans la durabilité de la filière. Par leurs actes d'achats et les critères privilégiés, elles peuvent contribuer au maintien de cet équilibre comme à sa démolition. La clé principale de la perpétuation de la filière est la juste rémunération des femmes productrices. Touchant actuellement en général moins de la moitié du SMIC rural, elles sont maintenues dans la pauvreté et le métier perd toute son attractivité aux yeux des jeunes, qui quittent le village pour aller se marier et exercer une autre activité.

De par ses enjeux clés et l'image très positive de l'huile d'argan, des moyens importants sont déployés par le gouvernement marocain et les bailleurs internationaux. La structure de la filière est prête à une production durable. Il ne manque que l'amélioration de la propension à payer un prix juste et rémunérateur (au moins 45 MAD/kg (4€) d'amandons produits) par les entreprises de l'aval de la filière pour qu'elle le devienne de manière pérenne.

### Mots clés

Huile d'argan ; coopérative ; émancipation de la femme ; RSE ; filière ; valeur ajouté ; développement durable ; enjeu de durabilité.

## Abstract

**Title :** Moroccan argan oil supply chain: what levers for improving sustainability for Northern cosmetic companies?

Argan oil is an ingredient frequently used as a moisturizing base in the cosmetics industry. It is extracted from the fruit of a Moroccan endemic tree, the argan tree. One of the key stages of oil manufacturing is the work of women in rural Morocco. The sustainability of the sector results from the precarious balance between the different dimensions of the issues. From an environmental point of view, the argan tree is the last barrier against the desert and is a biodiversity reserve. Socially, it can contribute to the emancipation of the woman as to her exploitation. Economically, it gives life to tens of thousands of people. Finally, culturally, it is part of the diet and traditional medicine and its extraction is based on ancestral know-how.

Cosmetic companies seeking to obtain them therefore have a strong responsibility in the sustainability of the sector. By their act of purchase and the privileged criteria, they can contribute to the maintenance of this balance as to its demolition. The main key to the perpetuation of the sector is the fair remuneration of women producers. Currently affecting less than half of the rural minimum rural wage in general, they are kept in poverty and the trade loses its attractiveness to young people, who leave the village to get married and perform another activity.

Because of its key issues and the very positive image of argan oil, important means are deployed by the Moroccan government and international donors. The structure of the sector is ready for sustainable production. All that is missing is the improvement of the propensity to pay a fair and profitable price (at least 45 MAD / kg (4 €) of produced kernels) by companies downstream of the sector so that it becomes perennial way.

### **Key words**

Argan Oil ; cooperative; emancipation of women ; CSR; supply chain; added value ; sustainable development ; sustainability challenge.

## Remerciements

Ce stage marque la fin de ce chapitre supplémentaire de mon parcours étudiant. Une page donc se tourne sur une belle période riche en apprentissages, belles rencontres et expériences, qui sera une mine d'or pour la suite de mes aventures professionnelles. J'adresse mes sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont rendu cela possible.

En premier lieu, je tiens à remercier tous le corps enseignant de l'Institut des Régions Chaudes pour votre accompagnement si précieux, qui m'aura permis de mieux cerner le cap que je souhaite tenir pour ma future vie professionnelle et d'affronter les exigences et difficultés inhérentes à la construction d'un monde un peu meilleur. Merci à l'équipe pédagogique Isam-Ipad pour cette année si riche et constructive, ces clés de changements de perspective et de compréhension de notre société. Pierre, Carole et Stéphane, un merci tout particulier pour votre écoute, votre accompagnement, vos conseils précieux et le temps que vous m'avez accordé, en particulier ces derniers mois.

Je souhaite ensuite remercier le NRSC pour son accueil. J'ai eu la chance de bénéficier d'un cadre de travail très bénéfique et de faire de belles rencontres. Eléonore, Violette, Liliana et Catherine, merci pour votre accueil, votre gentillesse, votre temps et votre aide. Vous m'avez ouvert les portes du NRSC et j'ai pu grâce à vous et à votre encadrement beaucoup apprendre. Un merci tout particulier à Eléonore pour tes relectures et conseils pertinents et ta disponibilité malgré ton emploi du temps.

Rémi, merci d'avoir été tant un compagnon de route qu'un guide dans ce travail effectué ensemble. Merci pour tes précieux conseils et relectures, ta sagacité, ton humour et ta bienveillance. J'aurais énormément appris à tes côtés, sur le terrain comme de retour en France.

Mes remerciements iront ensuite à l'ensemble de ceux et celles qui ont eu la gentillesse de nous rencontrer, Rémi et moi, de partager avec nous leurs savoirs et expériences et qui ont rendu possible le présent rapport. Ils et elles, par le temps accordé et la pertinence des propos échangés, ont permis d'aboutir à un niveau de compréhension extrêmement précieux dont nous espérons que ce rapport reflètera la teneur. Nous tenons tout particulièrement à remercier l'Andzoa et Mme Charrouf de nous avoir ouvert les portes de l'arganeraie et de nous avoir accordé leur précieuse aide, sans laquelle nous ne serions pas arrivés au résultat que nous sommes heureux de partager.

Enfin, un grand merci à ma famille et mes amis : me savoir entourée en toutes circonstances est un cadeau précieux. En particulier, un immense merci à tous les copains d'Isam-Ipad, pour cette année si riche en apprentissages à vos côtés et grâce à vous, en loufoquerie, en humour et en amour. Je garderai de cette année des amis formidables et j'espère sincèrement que nous saurons entretenir pendant encore de longues années ce grain de génie et de folie partagé.

## Table des matières

Résumé.....	i
Abstract .....	ii
Remerciements .....	iii
Avant-Propos.....	vi
Glossaire .....	vii
Sigles et acronymes.....	1
Introduction.....	1
I. Cadrage général de l'étude .....	2
A. Présentation du commanditaire et du contexte spécifique.....	2
1. L'approvisionnement en matières premières naturelles pour la parfumerie et les cosmétiques .....	2
2. Le Natural Resources Stewardship Circle (NRSC) .....	2
3. La demande du stage : focus sur la filière argan.....	3
B. Problématique.....	3
C. Hypothèses.....	4
D. Méthodologie .....	5
II. La filière .....	6
A. Argan et arganier.....	6
1. Description botanique succincte .....	6
2. les usages de l'huile d'argan.....	6
B. Le contexte de production .....	8
1. La zone géographique .....	8
2. Histoire et cadre de la filière .....	10
3. Le marché (volumes et prix).....	11
C. Le procédé d'extraction.....	14
1. Système de production .....	14
2. Extraction .....	15
3. Mécanisation .....	16
4. Vente et commercialisation .....	16
D. Les acteurs.....	19
1. Les acteurs individuels.....	19
2. Les coopératives.....	20

3.	Les groupements de coopératives .....	21
4.	Les entreprises d'extraction .....	21
5.	Les acteurs institutionnels.....	22
6.	Les associations et ONG .....	24
III.	Analyse .....	25
A.	Analyse économique .....	25
B.	Les enjeux.....	29
	Enjeux environnementaux .....	29
	Enjeux sociaux et sociétaux.....	30
	Enjeux scientifiques.....	31
	Enjeux économiques .....	32
C.	Les leviers .....	32
1.	Ce qui existe déjà - les points positifs .....	32
2.	Pistes d'actions pour les entreprises utilisatrices .....	35
3.	Limites de l'étude .....	36
IV.	Conclusion .....	37
V.	Annexes .....	38
A.	Résumé exécutif présent dans le rapport « entreprises » .....	38
B.	Liste personnes rencontrées .....	41
C.	Guide d'entretien .....	42
	Présence des institutions dans la .....	42
D.	Schémas de la filière.....	43
E.	Processus complet d'extraction d'huile .....	44
F.	Contrat Programme dédié à l'arganier.....	46
VI.	Bibliographie.....	46

## Avant-Propos

### **Structure d'accueil :**

Le NRSC est une association loi 1901 créée en 2008 à Grasse, la capitale mondiale des parfums. Elle rassemble des industriels leader dans le secteur de la cosmétique et du parfum ayant pris un engagement personnel pour améliorer les conditions de vie et l'environnement des producteurs de matières premières naturelles qu'ils utilisent dans leur business. Aujourd'hui, 26 membres sont engagés dans l'association, allant du producteur d'ingrédients ou d'actifs à la marque de produit fini en passant par les fabricants de compositions. Chaque entreprise membre met à disposition ses propres ressources humaines pour travailler communément au sein de groupes de travail, sur des problématiques communes ou sur des filières en particulier. L'équipe de salariés et la direction de l'association sont en place pour animer les groupes de travail. Elles proposent des processus pour identifier les thématiques à traiter collectivement, ainsi que des stratégies à déployer. Elles récoltent et synthétisent les données des membres et des partenaires sur le terrain afin d'assurer la transparence et le respect de la confidentialité.

Un certain nombre de projets sont menés sur le terrain pour améliorer la durabilité de la filière et assurer que ses impacts soient positifs sur les hommes et l'environnement. Ces projets sont conduits en partenariat avec des acteurs locaux ONG ou experts et impliquent les acteurs même de la filière. Ils traitent de questions environnementales, économiques ou sociales.

### **Contexte du stage :**

Le NRSC a basé sa stratégie pour la période 2018-2022 sur les trois axes principaux suivants :

- Comprendre les filières d'approvisionnement.
- Répondre aux problématiques globales.
- Apprendre ensemble.

Le premier axe « comprendre les filières d'approvisionnement » inclut l'évaluation de filières de produits naturels identifiés comme à risque en 2017 et pour lesquels tous les membres ne disposent pas de la même information. C'est dans cet axe que s'inscrit le stage.

## Glossaire

**Amandon** : Contenu du noyau du fruit de l'arganier

**Afyache** : nom berbère pour le fruit (sec) de l'arganier

**Argane** : nom berbère pour l'huile d'argan

**Arganeraie** : Forêt d'arganiers

**Développement durable** : D'après la définition du rapport Brundtland (1987), « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

**Douar** : nom berbère pour le village

**Filière d'approvisionnement** : Une filière d'approvisionnement englobe les différentes étapes par lesquelles passe un produit depuis son origine jusqu'au client final. Elle englobe aussi bien la fourniture de ce produit que son processus de fabrication.

**Filière durable** : Pour être durable, une filière doit intégrer les dimensions sociale, environnementale et économique dans son développement et n'en compromettre aucune.

**Souk** : Nom berbère pour le marché

**Structure de couts** : Il s'agit de l'ensemble des couts générés par la réalisation d'une activité.

**Système d'activité** : Ensemble des activités d'un ménage constituant le revenu disponible.

## Sigles et acronymes

**AD** : Ayant-droit

**Amigha** : Association marocaine de l'indication géographique protégée de l'huile d'argane

**ANDZOA** : Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et d'Arganier

**ANSSA** : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments

**Bio** : agriculture biologique

**CNA** : Centre National de l'Arganier

**CP** : Contrat Programme

**MAD** : Dirham marocain. On se basera dans ce rapport sur une équivalence 1€ = 11 MAD.

**EF** : Eaux et forêts

**FAD** : Fédération des ayants droits

**Fifargane** : Fédération interprofessionnelle de la filière de l'argane

**Fimargane** : Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'argane

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**HCEFLCD** : Haut-Commissariat aux Eaux & Forêts et à la lutte contre la Déforestation

**IGP** : Indication Géographique Protégée

**MAPM** : Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime

**ODCO** : Office de développement des coopératives

**PAMPAT** : Projet d'Accès aux Marchés pour les Produits Agroalimentaires et du Terroir

**UCFA** : Union des Coopératives Féminines d'Argane

## Introduction

L'huile d'argan, appelée aussi huile d'argane, est devenue depuis la fin des années 1990 un ingrédient clé de la cosmétique mondiale. L'huile est produite à partir de l'amande du fruit d'un arbre endémique du Maroc, l'arganier. Cette source d'approvisionnement est quasi exclusive au niveau mondial. La pérennisation des approvisionnements en huile d'argan est donc liée à la durabilité de la filière marocaine. Les entreprises membres du NRSC ont souhaité qu'une étude de la filière soit réalisée, afin de mieux décrypter les tenants et aboutissants de cette filière, d'en appréhender les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de pérennité. L'objectif est de fournir à ces entreprises, à partir de la cartographie ainsi établie, des pistes d'actions individuelles ou collectives afin d'améliorer leurs approvisionnements.

Rémi Gouin et Lucie Poline, consultants pour le NRSC, se sont rendus sur le terrain au Maroc du 9 au 20 juillet 2018. Ils y ont rencontré une diversité d'acteurs de la filière aussi large que possible : chercheurs, ONG, associations, coopératives, groupements et unions de coopératives, entreprises, organisations interprofessionnelles et organisations gouvernementales. Les 30 rencontres réalisées ont permis d'obtenir une photographie de la filière qu'ils espèrent fidèle.

Les résultats de cette étude et les recommandations afférentes sont présentées dans le présent rapport, dont le déroulé est le suivant. La première partie, académique, s'attachera à présenter le cadre général de l'étude. La seconde partie, opérationnelle, présentera les résultats<sup>1</sup>. Dans un premier temps, la filière sera décortiquée : la ressource naturelle, le contexte de production, le procédé d'extraction et les acteurs seront présentés. Dans un second temps, une analyse sera portée sur la répartition de la valeur dans la filière, puis sur les enjeux du développement durable et enfin sur les leviers et recommandations faites aux entreprises pour acheter de l'huile d'argan durable pour l'environnement, les Hommes et dans le temps.

## I. Cadrage général de l'étude

### A. Présentation du commanditaire et du contexte spécifique

#### 1. L'approvisionnement en matières premières naturelles pour la parfumerie et les cosmétiques

Le **secteur des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM)** à destination de la parfumerie et de la cosmétique au niveau mondial est entré depuis quelques années dans la transition vers l'amélioration de la durabilité de la ressource. Plusieurs raisons sont à l'origine de cela.

Tout d'abord, le **caractère oligopolistique** de l'achat de la matière première : cinq entreprises d'approvisionnements se partagent plus de la moitié du marché. Dans ce contexte, les actions d'une entreprise ont une forte influence sur les autres, en tant qu'avantage comparatif. Ce phénomène a pris la forme d'un cercle vertueux pour ce qui concerne les aspects de la durabilité.

Une autre explication se trouve dans le fait que les produits transformés de cette industrie se destinent au **marché du luxe**. Dès lors, le moindre scandale dans la presse ou à la télévision n'est pas envisageable. Le client doit oublier que le produit vient d'un processus industriel et ne se cantonner qu'à l'image qu'il dégage. De ce fait, l'ensemble de la filière doit être aussi irréprochable que possible et anticiper les problèmes avant qu'ils ne se passent.

#### 2. Le Natural Resources Stewardship Circle (NRSC)

Le **Natural Resources Stewardship Circle (NRSC)** est une association Loi 1901 regroupant les différents acteurs du secteur de la parfumerie et de la cosmétique. Créée en 2008 à Grasse, elle a pour but de **réunir tous ces acteurs engagés** autour d'une même table afin d'avancer de front vers plus de durabilité, en passant outre les difficultés liées à la confidentialité du fait d'un milieu très concurrentiel. L'association œuvre pour la durabilité des approvisionnements du secteur à quatre niveaux.

Tout d'abord, elle joue le rôle de **catalyseur** pour faire émerger les problématiques communes aux différents membres, notamment concernant les filières d'approvisionnement. Ensuite, elle produit des **connaissances sur les filières**. Ces travaux permettent d'assurer la transparence et de proposer un socle commun mettant en lumière les points à risque pour la durabilité et des pistes d'action à mettre en place pour la consolider. Enfin, elle **met en œuvre** sur le terrain des projets là où les membres ne peuvent pas s'investir, en partenariats avec les associations et ONG locales. Elle s'assure de la

---

<sup>1</sup> Cette partie, de la page 6 à la page 47, est le rapport présenté aux collaborateurs et membres du NRSC comme résultat final de l'étude. Elle résulte de la première vague de modifications et apports effectués en interne au sein de l'association.

pérennité des changements opérés sur le terrain en promouvant la diffusion d'un modèle et son soutien par le secteur économique.

La stratégie quinquennale de l'association a été revue en 2017. Pour la période 2018-2022, les membres ont décidé d'axer les travaux autour de **trois axes principaux** qui sont : *Evaluer et décider ; Construire et déployer ; Partager et intensifier*. Dans le cadre du premier axe, ils ont identifié quatre filières « à risque », dont l'argan, pour lesquelles une étude approfondie doit être menée pour mieux comprendre les points de fragilité pour la durabilité.

### 3. La demande du stage : focus sur la filière argan

**L'objectif de ce stage** est donc de mener une étude de la filière argan. Il s'agira d'en comprendre l'organisation dans son ensemble, les différents acteurs impliqués, les enjeux pour la durabilité de l'approvisionnement, les initiatives allant dans ce sens existantes ainsi que les opportunités d'actions pour le NRSC. Cette étude permettra de mettre tous les membres au **même niveau de connaissance** de la filière et de **identifier des pistes d'actions**, communes ou individuelles, pour améliorer la durabilité de cette filière identifiée comme « à risque ».

Dans cette étude, la **durabilité** se réfèrera à la définition du rapport Brundtland (1987). Pour être durable, une filière doit intégrer les dimensions sociale, environnementale et économique dans son développement et n'en compromettre aucune. Une filière identifiée comme « à risque » présente un ou plusieurs points de fragilité dans son développement pouvant compromettre ou compromettant une des dimensions. Les approvisionnements doivent pouvoir se faire dans la durée en qualité et en quantité dans la durée.

L'argan fait partie des filières pour lesquelles le **respect de ces critères est compromis**. L'huile d'argan est à la base une huile alimentaire utilisée dans la cuisine traditionnelle berbère<sup>2</sup> et est actuellement la plus chère au monde<sup>3</sup>. L'argan est le fruit d'un arbre endémique du Maroc, l'arganier (*Argania Spinosa*). Pour obtenir de l'huile, le fruit est collecté, séché, dépulvé, concassé, torréfié (pour usage alimentaire uniquement), broyé et enfin malaxé ou pressé. Ce processus est traditionnellement exécuté par des femmes, dans le village ou dans des coopératives. Les forêts d'argan sont appelées arganeraies et sont gérées de façon collective selon trois niveaux de lois : nationales, droit coutumier et charia. Les arganeraies sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO pour le rôle de réserve de biodiversité et le rôle qu'elles jouent dans la lutte contre la désertification. Les arganeraies s'inscrivent également dans un système agraire agroforestier traditionnel berbère qui assure la sécurité alimentaire des peuples autochtones (argan – céréales irriguées – élevage caprin). De nombreux enjeux transversaux y sont donc reliés.

## B. Problématique

La filière d'approvisionnement en argan depuis les fruits jusqu'à l'huile raffinée pour les industries de la cosmétique et du parfum est **souvent méconnue**. Ce constat est à opposer aux contraintes de cette industrie, qui doit pouvoir compter sur de la matière première en quantité et qualité stables et satisfaisantes. Le secteur réunit en théorie à la fois les fonds, la volonté d'action et les moyens de mise en œuvre de projets d'amélioration de la durabilité des approvisionnements. La grande question à laquelle cette étude va tenter de répondre peut se formuler comme suit.

**Comment des entreprises utilisatrices d'huile d'argan peuvent-elles agir pour améliorer la durabilité économique, environnementale et sociale de leurs approvisionnements ?**

---

<sup>2</sup> (Kenny, 2008)

<sup>3</sup> (Romagny, 2009)

Pour cela, il faudra essayer de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les leviers dont dispose l'industrie cosmétiques parfums à travers le NRSC ou seules pour améliorer la capacité de la filière argan à se perpétuer sans nuire aux populations locales ni à l'environnement ?
- Comment guider les membres à changer leurs pratiques ?
- Quels sont les points de la filière qui pourraient porter préjudice à sa capacité à se perpétuer, des points de vue sociaux, environnementaux, économiques et culturels
- Quels sont les facteurs sur lesquels les membres du NRSC pourraient influencer pour améliorer la durabilité de la filière ?
  - o Quel rôle pour les labels (indication géographique, agriculture biologique, commerce équitable,...) sur l'huile d'argan ?
  - o Quels sont les motifs de déforestation éventuelle/non renouvellement des arganeraies ?
  - o Comment avoir un impact positif pour les populations locales en développant la filière, notamment en ce qui concerne les compétitions d'usage de l'huile d'argan, des sols et de l'eau ?
- Quelles actions peuvent être engagées pour répondre aux grands enjeux de durabilité identifiés ?
- Quelle est la capacité d'action collective pour les membres du NRSC ? A-t-il lieu et dans quelle mesure est-il possible d'instaurer une démarche collective de responsabilisation ?

⇒ En résumé :

- o Quels sont les principaux éléments qui compromettent la faculté de la filière argan à se perpétuer et à ne pas nuire ni aux Hommes ni à l'environnement ?
- o Quels sont ceux sur lesquels une association d'entreprises de l'industrie des parfums et de cosmétiques peut influencer pour réduire ces risques ?

### C. Hypothèses

Ce travail sera adossé aux hypothèses suivantes.

- Les membres ne sont pas tous au même **niveau de connaissance et de compréhension** de l'organisation de la filière argan. Ils ont besoin d'un document sur lequel s'appuyer permettant de raisonner les approvisionnements et de mettre en place des projets.
- Les **préoccupations** liées aux approvisionnements diffèrent selon les membres. Il existe un décalage dans la compréhension des tenants et aboutissants de chacun. Ils ont **intérêt à travailler en collectif** sur les questions de responsabilisation de la durabilité des approvisionnements.
- Il est possible de **renforcer la durabilité** de la filière sur les moyens et longs termes grâce à la mise en place d'actions sur place correspondant aux risques identifiés.
- Les enjeux exposés dans la bibliographie sont **avérés sur le terrain** : déforestation, condition de la femme sont ceux qui en ressortent la plupart du temps.

## D. Méthodologie

La méthodologie appliquée pour effectuer l'étude s'articule autour de **trois grandes parties** : la préparation de la mission (étape 1), la réalisation du diagnostic *in situ* (étape 2) et enfin la rédaction (étapes 3 à 9). Tous les entretiens ont été réalisés de manière **semi-qualitative**, reflétant à la fois la diversité des compréhensions de la filière mais aussi des données suffisamment chiffrées et précises pour permettre d'en construire la cartographie.

- 1- Analyse bibliographique de la filière de la filière et premières interviews téléphoniques
- 2- Analyse in-situ de la filière par un déplacement au Maroc du 9 au 20 juillet 2018 (30 entretiens réalisés)
- 3- Rédaction du rapport et anonymisation des données
- 4- Rédaction d'un rapport « version longue » destiné à capitaliser le maximum d'information à destination de l'association pour une utilisation ultérieure au stage
- 5- Rédaction d'une version synthétique destinée à la diffusion
- 6- Confrontation du rapport produit en interne – compléments et modifications (collègues et consultant ayant participé à la mission)
- 7- Confrontation en externe (acteurs rencontrés sur place) pour valider le contenu ; consentement ou non à la diffusion en l'état.
- 8- Présentation des résultats aux membres
- 9- Traduction en anglais, publication, diffusion

L'objectif des entretiens était de **saisir le détail** de l'organisation de la filière, du marché, du rôle et des interactions entre acteurs ainsi que le rôle précis et la vision de l'interlocuteur sur la filière.<sup>4</sup> Il a été apporté une attention particulière à rencontrer des acteurs à la nature et fonction aussi variée que possible. Ainsi, dans la mesure permise par le temps imparti, les biais ont été limités concernant une vision tronquée ou influencée par la politique par exemple. **33 entretiens ont ainsi été réalisés, 3 téléphoniques et 30 en présentiel.**

Les acteurs rencontrés font partie des structures suivantes : associations; ONG et bailleurs de fonds, recherche, consultants, acteurs institutionnels, coopératives et groupements de coopératives, entreprises d'extraction et enfin entreprises utilisatrices, membres ou non du NRSC.<sup>5</sup>

**Les acteurs ont été identifiés de plusieurs manières.** La première porte d'entrée a été de contacter les **entreprises membres** de l'association. Un objectif secondaire des entretiens était d'obtenir le contact des fournisseurs ou autre personne d'intérêt sur place. Cette piste n'aura finalement donné que peu de résultats, notamment en raison du faible nombre d'entreprises membres s'approvisionnant en huile d'argan. La grande majorité des acteurs ont été identifiés par le biais des **recherches bibliographiques et sur internet** (les acteurs publics principalement). Une autre série a été identifiée par les **réseaux personnels** (entreprises privées hors NRSC principalement). L'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie (**Andzoa**), présentée plus loin dans le rapport, aura été d'une grande aide, se chargeant de nous organiser trois jours pleins de visites. Enfin, des visites se sont organisées une fois **sur place** au gré des rencontres (coopératives).

---

<sup>4</sup> Le guide utilisé pour la réalisation des entretiens est présenté en Annexe C.

<sup>5</sup> Le détail des acteurs interrogés est présenté en Annexe B.

Le rapport final **capitalise** donc les informations extraites de la bibliographie ainsi que des entretiens et conclusions issues du terrain. Toutes les données provenant des entretiens sont **agrégées et anonymisées**, en raison de leur caractère sensible. Une attention particulière a été portée sur la **neutralité des données** présentées et en particulier politique. Cette dimension était très présente dans le discours de certains acteurs mais la diversité des rencontres a permis d'essayer de faire la part des choses et de présenter des données purement factuelles. Enfin, **les recommandations** ont été formulées à partir de l'analyse des dires d'acteurs.

## II. La filière

### A. Argan et arganier

#### 1. Description botanique succincte

L'**arganier** (*Argania spinosa* (L.) Skeels) est un arbre de la famille des Sapotacées. Il est endémique du Maroc et son peuplement se situe en exclusivité<sup>6</sup> dans ce pays. Il est la deuxième espèce en terme de surface de forêt derrière le chêne liège. Son fruit, la noix d'argane, a une forme d'olive de quelques centimètres de long. Il est composé de pulpe, contenant un noyau, contenant lui-même deux **amandons** (Figure 1). Ce sont eux qui, une fois pressés, donnent l'huile d'argan. Sur une même branche, on peut trouver les fruits de l'année, en cours de maturité, et les fleurs de l'année suivante.



Arganeraie + pâturage aérien



Fruit de l'arganier



Fruit sec



Fruit sec dépulvé



Amandons

Figure 1: Les produits de l'arganier. Source: auteur, adapté d'images Creative Commons.

#### 2. les usages de l'huile d'argan

##### a) Les usages traditionnels.

L'huile d'argan est traditionnellement utilisée dans l'**alimentation**, la **médecine** et la **cosmétique** berbères. Pour l'huile alimentaire, l'amandon est torréfié avant d'être pressé. L'huile est un ingrédient majeur des plats traditionnels (couscous, tajine,...)<sup>7</sup>. Elle possède des vertus anti-inflammatoires (ex.

<sup>6</sup> Des essais agronomiques de quelques dizaines d'hectares ont été menés dans d'autres pays (Israël, Argentine, Algérie...)

<sup>7</sup> (Simenel & al, 2014)

lutte contre les rhumatismes), et a un impact positif sur la flore intestinale<sup>8</sup>. Elle est utilisée en massage et en masque pour la peau et les cheveux.

Les **coproduits** de la fabrication d'huile ont eux aussi des usages: la pulpe, qui entoure le noyau, et le tourteau, le résidu des amandons après le pressage, servent à l'alimentation des troupeaux.

Le fruit et le feuillage de l'arganier servent de **pâturage aérien** pour les troupeaux de chèvres et de dromadaires. Il est à noter que de plus en plus, cet usage est conflictuel en raison de la montée des prix des fruits et de l'huile. Il devient moins fréquent qu'il y a quelques années de voir des troupeaux dans l'arganeraie en saison de fructification.

L'arganier sert aussi à la fourniture de **bois** de chauffe et de construction ; la fabrication de charbon, autrefois fréquente et faisant même l'objet de concessions par l'administration a pratiquement disparu.

L'arganier a une racine pivotante qui plonge profondément dans le sol, ce qui lui permet de résister aux sécheresses et de subsister dans un climat semi-désertique. Il contribue ainsi à stabiliser les sols, à lutter contre la désertification et à s'adapter au changement climatique.<sup>9</sup>

Les sols entre les arbres sont cultivés en céréales extensives dans les conditions de pluviométrie et de pentes les plus favorables. Et ces espaces sont pâturés par les troupeaux villageois et par les troupeaux transhumants.

Enfin, la forêt d'arganiers est une **réserve de biodiversité** reconnue comme telle par l'UNESCO depuis 1998.

#### *b) Les usages en cosmétique.*

L'huile d'argan est utilisée comme base pour l'industrie cosmétique. Elle peut être commercialisée sous différentes formes plus ou moins élaborées : brute, filtrée et raffinée.

Les principaux facteurs de la qualité de l'huile sont le degré d'oxydation, sa pureté (absence de frelatage par d'autres huiles), l'absence de pollution au champ (caractère organique) ou dans la transformation (absence de phtalates). Ces facteurs dépendent entre autres de la qualité du triage et du stockage des amandons à presser, de la température de pressage.

Sa richesse en **vitamine E** et en **acides gras insaturés** lui confèrent des propriétés antioxydantes et hydratantes. Elle est également riche en **acide linoléique**, de la famille des oméga 6. Elle est utilisée la plupart du temps comme une base hydratante, souvent associée à d'autres huiles végétales comme le beurre de karité. L'utilisation de l'huile en cosmétique est recommandée pour traiter de nombreuses affections dermatologiques, en soin capillaire ou encore comme anti-âge.<sup>10</sup>

Les tiges, les feuilles et les rameaux de l'arbre comportent également certains **principes actifs** qui peuvent être exploités en cosmétique.

La pulpe et le tourteau après extraction de l'huile contiennent aussi des principes actifs pouvant être utilisés en cosmétique.

La densité de l'huile d'argan est de 0,91.

---

<sup>8</sup> (Kenny, 2007)

<sup>9</sup> (Ministère de l'agriculture, 2009)

<sup>10</sup> (Evrard, 2010)

## B. Le contexte de production

### 1. La zone géographique



Figure 2: Aire de répartition de l'arganeraie. Source : Jonville & al, 2015

La forêt d'arganiers se situe au Sud du Maroc, dans un triangle délimité par Essaouira et l'Atlas au Nord, Guelmim et le Sahara au Sud et l'océan Atlantique à l'Ouest (Figure 2). Elle s'étend sur des zones de plaine et de montagne et inclue les aires urbaines d'Essaouira, Agadir et Taroudant. En tout, ce sont 3 millions de personnes qui y résident.<sup>11</sup> Elle couvre une superficie totale de 780 000 ha.<sup>12</sup>

Le climat y est essentiellement aride à semi-aride. Les étés sont chauds et secs et les hivers humides et froids. L'agriculture pluviale<sup>13</sup> y est difficile sinon impossible en raison du déficit hydrique naturel (Figure 3). Le Maroc a connu trois années de sécheresse<sup>14</sup> cette dernière décennie<sup>15</sup>.

Une grande partie de la zone est montagneuse avec souvent des pentes importantes. L'arganier est donc une des rares espèces végétales productives existant dans la zone. L'urbanisation est importante, surtout dans la plaine du fleuve Souss où s'étend Agadir. Du fait de la pauvreté marquée chez les populations rurales, l'exode rural est important.

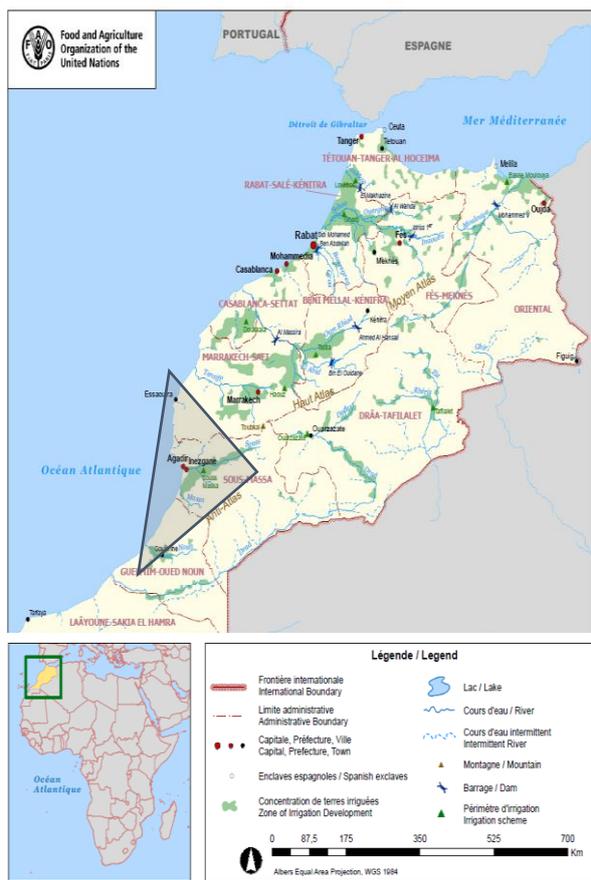
<sup>11</sup> (AgroParisTech, 2015)

<sup>12</sup> (Kenny, 2007)

<sup>13</sup> Non irriguée

<sup>14</sup> Années de sécheresse : 2004 ; 2006 ; 2016 (FAO, 2018)

<sup>15</sup> (FAO, 2018)



MAROC

FAO - AQUASTAT, 2015

Déni de responsabilité  
 Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Figure 3: L'eau au Maroc. Source: FAO stat

La population de l'arganeraie est principalement issue du peuple berbère. L'économie des familles rurales repose sur une **petite agriculture et élevage extensifs** et sur les revenus issus de la **diaspora**.

La région est la première productrice et exportatrice de **légumes sous serre et d'oranges cultivés sous irrigation**. Dans la Plaine du Souss, le développement du maraichage et des orangers irrigués a surexploité la nappe phréatique au-delà de son renouvellement naturel. Ces cultures intensives et rentables ont aussi provoqué une déforestation locale de la plaine. La région est **touristique**, grâce à ses stations balnéaires comme Agadir, les parties désertiques, les contreforts de l'Atlas et les parcs nationaux, comme celui du Souss Massa. **(Erreur ! Source du renvoi introuvable.)**

Enfin, des activités **urbaines et industrielles** sont fortement développées autour de aires urbaines des principales villes et dans la plaine du Souss. La mer permet le développement d'activités de **pêche** et de **commerce maritime**.<sup>16</sup>

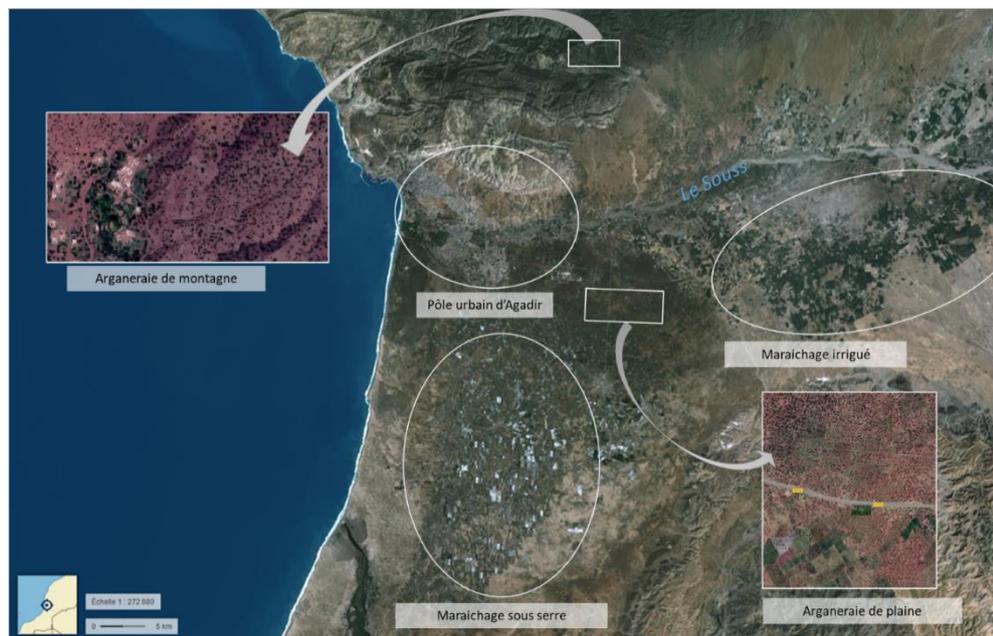
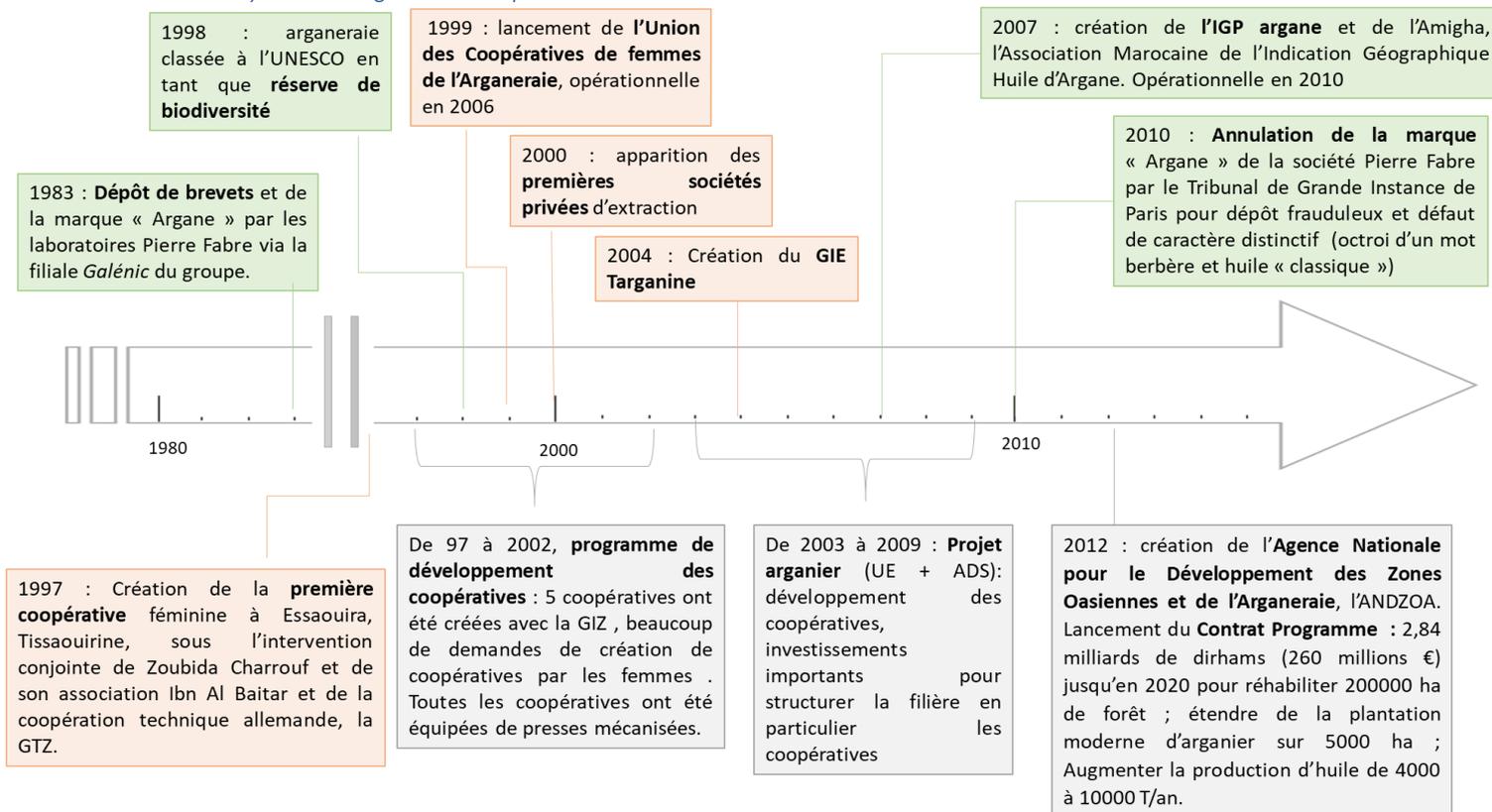


Figure 4: L'occupation foncière autour d'Agadir Source: auteur depuis Géoportail et Google Maps

<sup>16</sup> (Wikipedia, 2018)

## 2. Histoire et cadre de la filière

### a) Les grandes étapes



### b) Lois et réglementations

#### Statut de la forêt d'arganier

Elle relève de plusieurs statuts, selon les zones.

Certaines sont **privées**, avec des titres fonciers (*melk*). Les propriétaires en jouissent comme bon leur semble.

Certaines sont **publiques**, mais relèvent d'une gestion villageoise (*agdal*) et font l'objet de droits exclusifs d'utilisation par les riverains, appelés **ayant-droits**. Ces droits ont été instaurés par décrets royaux, les « dahirs », au début du XXème siècle. Les « 7 droits » sur les forêts d'arganier sont plus larges que les droits habituels sur les forêts, beaucoup plus restrictifs. Ils comprennent le ramassage du bois mort ; la cueillette des fruits ; le parcours des troupeaux ; l'utilisation des sols ; la coupe du bois, de charbonnage et de service ; la coupe de branchages ; l'enlèvement de la terre, du sable et de la pierre. Dans les autres forêts domaniales, les riverains ont seulement le droit de récolte du bois mort et des fruits sauvages.

D'autres forêts, publiques également, sont en accès libre, non réservés aux villageois (*mouchâa*): tout le monde y a accès. Ce sont les zones de prédilection pour le pâturage. Enfin certaines forêts sont publiques mais leur gestion et leur production éventuelle revient à l'Etat, en l'occurrence l'Administration des Eaux et Forêts.

Historiquement, les Eaux et Forêts ont un mandat de pérennisation des forêts publiques, qui entraine en conflit avec l'utilisation par les villageois, particulièrement pour le pâturage des troupeaux, sédentaires ou transhumants. Pendant des décennies, les opérations de mise en défends (interdiction

de pâturage pendant plusieurs années pour régénérer les arbres) et les tentatives de plantations d'arganier ont ainsi été un échec, les villageois s'y opposaient car ils soupçonnaient les fonctionnaires de vouloir limiter leurs droits.

Dans les forêts gérées par les villageois, des restrictions sur les usages de la forêts sont mises en place avant la récolte. Le pâturage, et la récolte prématurée des fruits sont interdits à des dates précises, et sont surveillés par les villageois et par des gardiens désignés par le chef du village.

#### **Législation sur les coopératives :**

Actuellement, la **création et la gestion de coopératives** sont régies par la loi 112/12 et gérées par l'Office de Développement de Coopération (ODCO). Une nouvelle loi a récemment été votée en 2017 pour simplifier les procédures de création. Les coopératives ont un délai de 24 mois (jusqu'au 31/12/2019) pour la mettre en place (instauration de registres pour améliorer la transparence, présenter des rapports annuels, conseil d'administration, assemblées générales,...). Il faut un minimum de 5 personnes pour devenir une coopérative et avoir un fond de 100 MAD (9€) de parts sociales par personne.

Mais il convient de souligner que sous le même nom de coopérative féminine coexistent des structures très différentes, comme on le verra plus loin.

#### *c) Protocole de Nagoya*

Le Maroc n'est pas encore pleinement Partie au Protocole<sup>17</sup>. Le Protocole a été signé, mais pas encore ratifié par le Parlement. Les textes de directives d'application en prévision de la ratification et les outils sont prêts. Il ne manque plus que la ratification du protocole. Le Maroc a son Point Focal<sup>18</sup>.

Certains acteurs estiment que les étapes de concassage et de dépulpage pourraient être éligibles aux procédures et avantages des Access and Benefit Sharing du Protocole en tant que savoir-faire unique, spécifique et menacé.

### 3. Le marché (volumes et prix)

#### *a) 2000-2015 : Quinze ans de croissance*

La demande en huile d'argan **sur le marché d'export** n'a pas cessé d'augmenter depuis le début des années 2000, de manière concomitante à l'arrivée des entreprises privées. Certains acteurs marocains pensent que la demande va continuer d'augmenter tandis que d'autres pensent qu'elle va se stabiliser, notamment sur les marchés « matures » européens. La demande pour les produits certifiés (agriculture biologique, Commerce équitable, filières tracées) continue d'augmenter.

Il est à noter que les **parts de marché respectives du secteur coopératif et du secteur privé se sont inversé entre 2008 et 2013**. Les coopératives de production d'huile ont maintenu leur volume d'huile de l'ordre de 240 tonnes, ce qui représentait 80 % des 300 tonnes exportés en 2008, mais ne représente plus que 18 % des 1300 tonnes exportées récemment. Le secteur privé est devenu dominant, principalement avec l'arrivée d'un acteur international concomitante avec l'augmentation des volumes. (Figure 5)

---

<sup>17</sup> Le protocole de Nagoya est signé mais n'est pas ratifié

<sup>18</sup> (Alaoui, 2018)

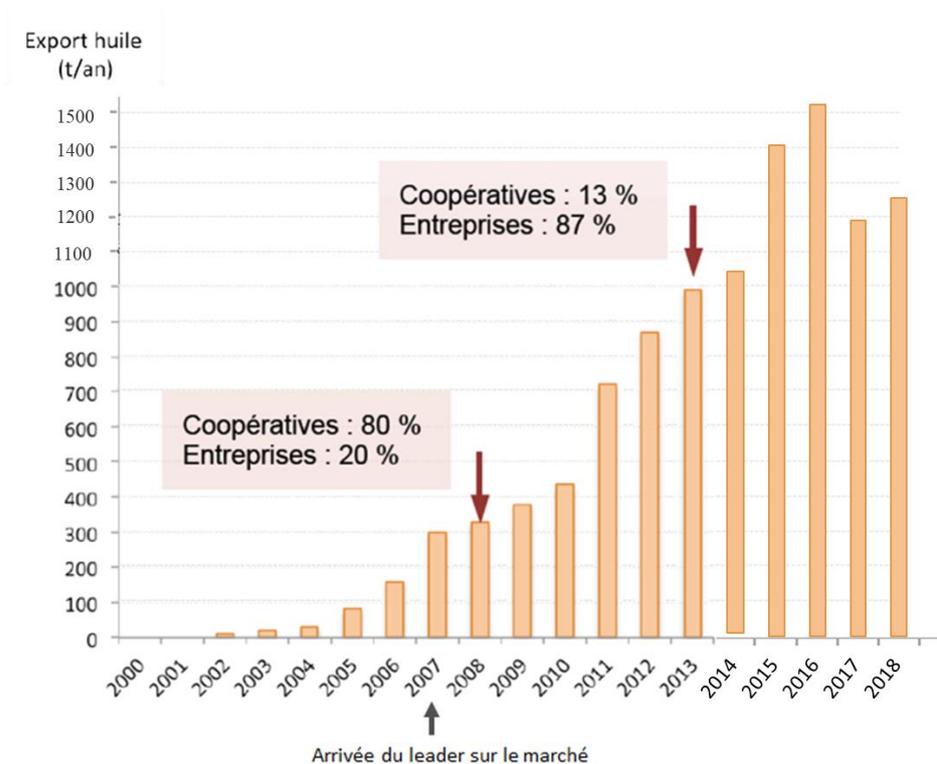


Figure 5: Estimation de l'évolution des exportations d'huile d'argan entre 2000 et 2013. Source: adapté de Aitlhaj, 2014

Extrait du rapport collectif du Mastère Spécialisé « Forêt, Nature et Société » : « Depuis le début des années 2000, l'essor du commerce de l'huile d'argan s'est accompagné d'une augmentation importante des prix de vente à l'export. Les ordres de grandeur dont nous disposons indiquent qu'entre 2009 et aujourd'hui [2015, ndlr], les prix moyens de vente à l'export auraient augmenté de 25 % pour le vrac et de 10 à 15 % pour le conditionné. Dans le même temps, le prix payé aux ayants droit pour la matière première n'aurait, lui, quasiment pas bougé [depuis 10 ans]: entre 3 et 4 MAD/kg (0,4€) d'afyaches [fruits secs] et entre 50 et 60 MAD /kg [4,5-5,5€] d'amendons. »<sup>19</sup> (Figure 6)

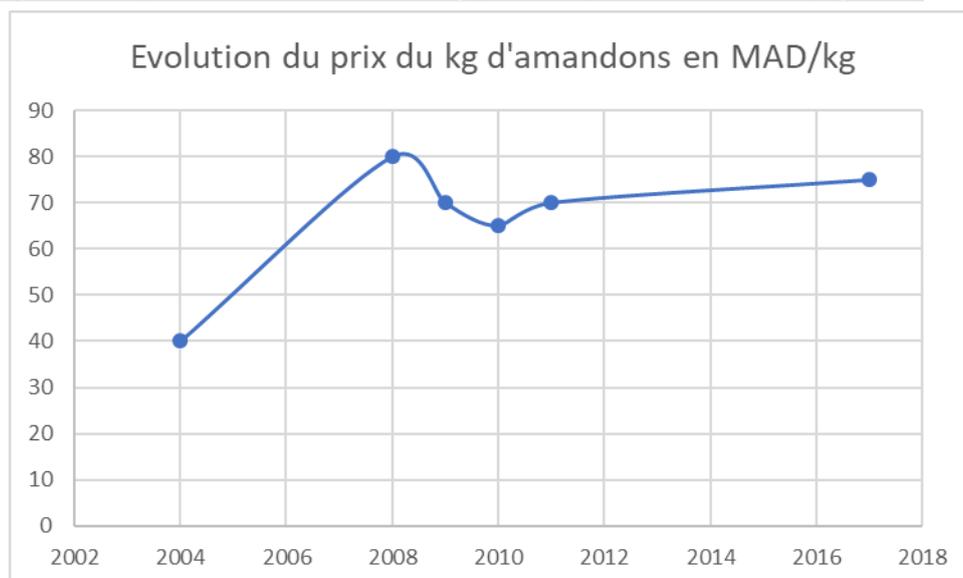


Figure 6: Evolution du prix du kg d'amandons. Source : entretien sur la base de données Andzoa

<sup>19</sup> (AgroParisTech, 2015)

### b) *Le marché actuel de l'argan*

La majorité de l'offre en huile d'argan à l'export est vendue en vrac.

Il est difficile d'avoir **les prix de marché** car il n'existe pas de système d'information ni d'organisme de régulation. Il semble assez variable en fonction des modes de production (origine des fruits et mode de production des amandons), de la qualité, des certifications et des quantités. On parle d'une variation d'au moins 5 €/kg, de 19 à 25 €/L.

#### **Les volumes :**

- *Totaux* : La capacité de production actuelle du pays oscille entre 2500 et 4000T selon la pluviométrie.<sup>20</sup> La production totale d'huile est estimée ces dernières années autour de 3600T :
  - 1500T iraient en autoconsommation,
  - 750T seraient vendues localement, incorporée dans des cosmétiques ou non,
  - et 1350T exportées.
- *Export* : En 2015, les exportations d'huile estimées étaient de 1400T. En 2016, elles étaient de 1487T (année exceptionnelle). En 2017, les volumes exportés auraient été de 1200T.

#### **Les prix :**

- *L'huile brute* : En 2015, l'huile brute se vendait entre 16 et 18€/L.<sup>21</sup> Aujourd'hui, la majorité des prix se situent entre 19 et 25€/L. Il serait toutefois possible d'en trouver à un prix inférieur, mais d'une qualité et d'une « équité » non garanties (femmes mal rémunérées (voir plus loin), huile issue de graines ingérées par les chèvres.
- *L'huile transformée* : D'après l'ANDZOA, l'huile traitée (filtrée et éventuellement raffinée et désodorisée) et conditionnée se vendait en moyenne en 2017 sur le marché local au Maroc entre **25 et 30€/L**.<sup>22</sup> La majorité de l'huile **transformée** sur place (rafinée, formulée en cosmétique, incorporée dans des denrées alimentaires,...) est écoulee sur le marché local, dans les spas, la cosmétique et l'alimentaire.<sup>23</sup>

Les **entreprises extractrices** produisent 80% des volumes. Le principal acteur représente à lui seul 60% des volumes. Le reste se partage entre 5 autres entreprises privées principales (15%), les coopératives (20%) et les 5% restant correspondent à divers acteurs minoritaires. Actuellement, les coopératives exporteraient de l'ordre de 200T contre 1000- 1100T par les autres acteurs.

Les **pays importateurs** sont pour la plupart européens (France et Allemagne en tête). Ils importent très majoritairement de l'huile cosmétique, filtrée mais non raffinée. Certains pays importent également de l'huile alimentaire (dont les amandons ont été torréfiés avant d'être pressés), l'Allemagne et la Pologne en tête. Le marché étasunien est également un débouché important, ainsi que les marchés asiatiques (le Japon est un important importateur, le marché chinois est en développement<sup>24</sup>) et latinoaméricains, qui serait en développement également.

Il est à noter que le **seul produit de l'arganier** qui peut être exporté est l'huile. Au début des années 2000, certains acteurs faisaient venir les fruits secs (afyaches) ou les amandons afin de les transformer

---

<sup>20</sup> (Andzoa, 2018)

<sup>21</sup> (Chakib, 2013)

<sup>22</sup> (Andzoa, 2018)

<sup>23</sup> (GIZ, 2018)

<sup>24</sup> La Chine s'est lancée dans la construction d'une ville dédiée à la beauté et à la cosmétique, Beautéville. Située dans la province de Huzhou, cette ville présentera les entreprises et les ingrédients cosmétiques du monde entier. Une reconstitution d'un village marocain et d'une mini-arganeraie est prévue pour présenter l'huile d'argan. <http://wepixers.com/beauteville-china>

dans leur propre laboratoire. Pour limiter ce phénomène, et garder au Maroc la valeur ajoutée, l'Etat marocain a interdit l'exportation des fruits secs et des amandons.<sup>25</sup>



Figure 7: Les boutiques d'huile d'argan au souk d'Agadir. Source: auteur

### c) *Un futur incertain*

Les **tendances à venir** de marché de l'huile d'argan sont **inconnues**. Les acteurs économiques sont incertains sur ce qui va advenir de l'évolution de l'offre et de la demande dans les prochaines années. La place de l'huile d'argan en tant que base hydratante dans la composition des crèmes et autres produits cosmétiques semble acquise, l'incertitude réside dans la part du phénomène de mode dans la demande actuelle, et sur la tendance que va suivre cette dernière.

**L'huile de figue de barbarie** ou de **nigelle** sont pressenties pour être de prochains produits à la mode dans la même aire de production.

La demande en **produits labellisés** serait croissante et indépendante de la demande pour l'huile « standard ». Le label « agriculture biologique » est le plus demandé par les importateurs parce qu'il impose une traçabilité et une garantie de qualité (absence de résidus de produits phytosanitaires et de frelatage<sup>26</sup>), indispensable pour la cosmétique.

Dans le cas des coproduits soit de l'extraction soit des autres principes actifs issus des différentes parties de l'arbre, il n'y a pas d'estimation disponible des volumes ni des tendances à venir<sup>27</sup>.

## C. Le procédé d'extraction

### 1. Système de production

L'arganeraie est caractérisée par un **ensemble agroforestier** composé des arganiers, de l'élevage traditionnel (caprin villageois et dromadaires transhumants) et de céréales cultivées en pluvial entre

<sup>25</sup> (Andzoa, 2018)

<sup>26</sup> Frelatage = « Altérer la pureté de denrées alimentaires, en particulier de boissons, en y incorporant des substances étrangères » (CNRTL)

<sup>27</sup> Des recherches sont en cours mais pour la plupart dans les départements R&D des entreprises, donc secrètes.

les arbres. Les céréales sont cultivées dans les endroits les plus propices : pentes faibles, sols plus profonds, pluviométrie de l'année correcte. Il s'agit d'un mode de culture très extensif à faible rendement, avec un risque élevé d'échec en cas de mauvaises pluies, ce qui est de plus en plus fréquent selon les interviews.

Le ramassage des fruits s'effectue entre juin et août. Les fruits mûrs tombent au sol et sont ramassés par les femmes, puis mis au soleil afin de dessécher la pulpe.

## 2. Extraction

L'extraction d'huile d'argane repose depuis l'origine sur un savoir-faire ancestral des femmes berbères. Il a peu évolué à l'exception du pressage des amandons qui est maintenant mécanisé. Le processus peut être résumé en plusieurs étapes, présentées en Figure 8.



Figure 8: Schéma simplifié de l'extraction d'huile et coproduits. Source: auteur<sup>28</sup>

- 1) *Obtention de fruits secs*: Récolte des fruits ; Séchage au soleil; Stockage
- 2) *Obtention des amandons* : Dépulpage des fruits (manuel ou mécanisé); **Concassage** des noix (manuel pour la presque totalité); Tri des amandons
- 3) *Obtention de l'huile* : Si production d'huile alimentaire torréfaction des amandons (au feu de bois ou au gaz) ; Pressage des amandons ; Décantation de l'huile ; Filtration de l'huile.<sup>29</sup>

### Le concassage :

Figure 9: Femmes concassant les noix d'argane. Source image : pampat.ma



Cette étape clé et chronophage consiste à frapper la noix d'argane entre deux pierres pour en extraire les amandons. Cette étape technique est un savoir-faire ancestral des berbères, transmis de mère en fille. Toute la difficulté est de briser la noix, très dure, sans abîmer les amandons. En effet, s'ils sont abîmés, ils s'oxydent et peuvent gâter l'ensemble de l'huile issue du lot. Ce travail est long et fastidieux. Il faut en moyenne une journée de travail pour obtenir 1 kg d'amandons.

<sup>28</sup> Pour une version plus complète, cf annexes D et E.

<sup>29</sup> (Kenny, 2007)

### 3. Mécanisation

Le **dépulpage mécanisé** est au point. Il améliore la quantité d'amandons produite par les femmes par jour. Dans les coopératives, la plupart de ces machines ont été fournies par les coopérations internationales.

Le **décorticage mécanisé** n'est pas au point. Cette machine permet en théorie de multiplier les rendements de concassage. La diversité des calibres des fruits ne permet pas encore un fonctionnement satisfaisant et engendre des déchets et un tri important à la sortie de la machine. **Malgré son évident intérêt industriel, cette machine pose le problème de l'avenir du travail de la femme rurale.**

La presse la plus répandue dans les coopératives est une **petite presse à vis sans fin**, fabriquée au Maroc. Elle a un rendement de 45% d'huile sur le poids d'amandons. Les 3 entreprises les plus importantes sont équipées de **presses hydrauliques**, qui traitent des volumes bien plus importants et ont un rendement très supérieur de 59 % en huile.

### 4. Vente et commercialisation

#### a) Organisation spatiale de la filière

Pour chacun des produits clés que sont les fruits, les amandons et l'huile, de **nombreux échanges** s'opèrent, parfois sur des distances géographiques importantes. Chacun fait l'objet d'un marché spéculatif, le prix varie dans l'année en fonction de l'état des stocks, de la demande, du prix international. Pour les familles rurales, le stock de fruit secs représente un capital financier mobilisable en cas de besoin. Les transferts s'effectuent la plupart du temps par le biais d'un réseau d'intermédiaires grossistes, qui se chargent de la centralisation de la marchandise et de son transfert à un **souk** (=marché) plus grand ou à un industriel.

Il y a en schématisant 3 niveaux dans l'organisation de la filière, regroupés sur la Figure 14.

- 1) Le **douar** (le village) est le premier. Il est le lieu de la récolte des fruits, donc du premier stock effectué. Les femmes, qu'elles soient seules à domicile ou regroupées, en coopérative ou non, y produisent les amandons et de l'huile. Les matières premières (fruits et amandons) peuvent être les produits des ayants droit du village, ou être achetées à une autre famille, ou à d'autres villages, par le biais ou non d'intermédiaires.

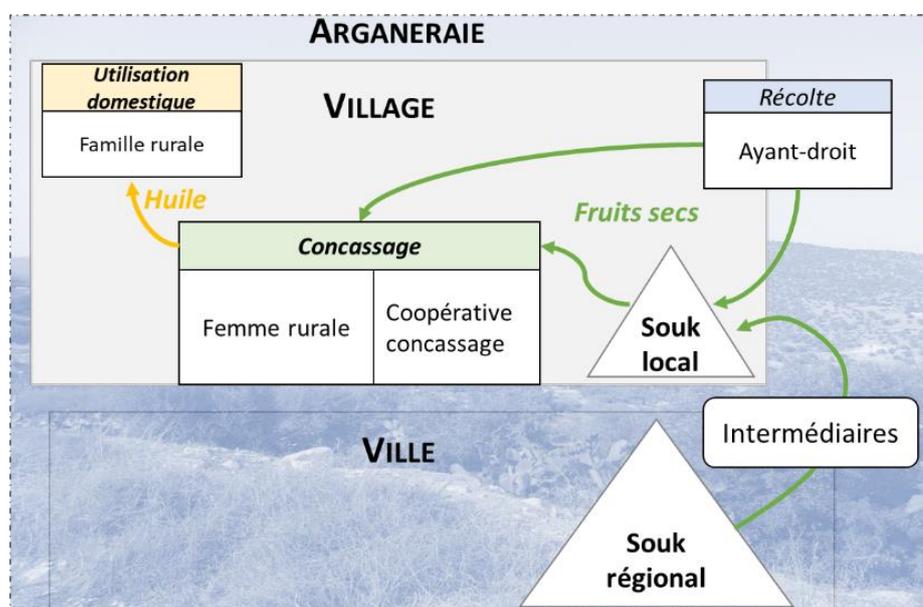


Figure 10: Flux de matières au niveau du village

- 2) **La région** englobe l'ensemble des villages producteurs d'amandons. La majorité des entreprises d'extraction et l'ensemble des groupements de coopératives se trouvent dans les principales villes de la région. Il s'agit du niveau de centralisation des amandons et de production d'huile.

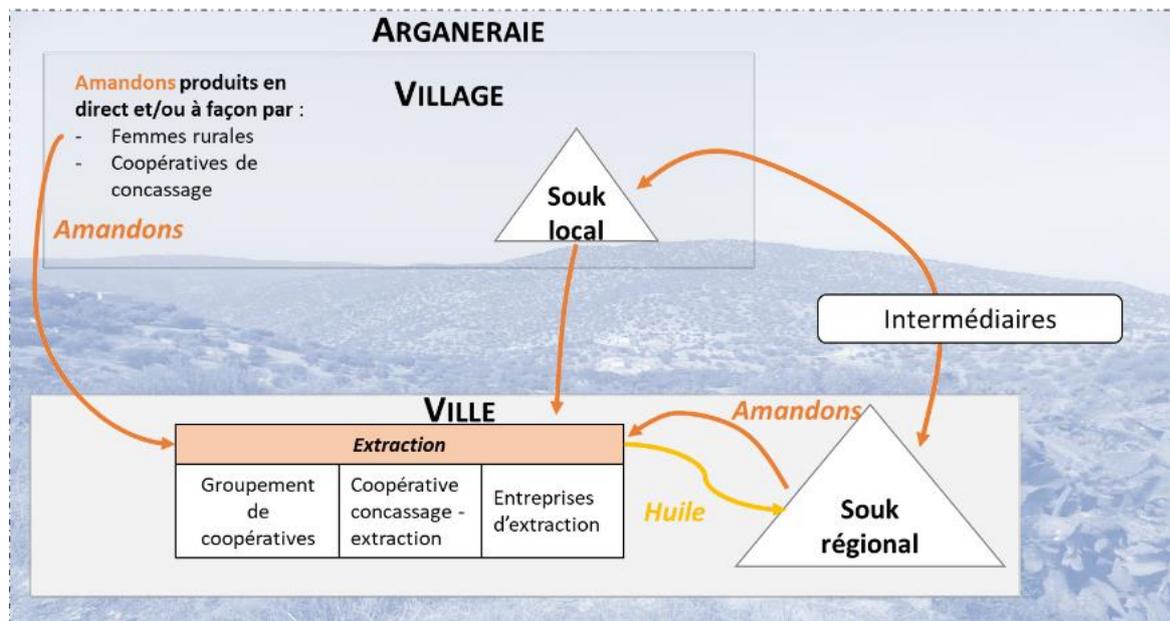


Figure 11: Flux de matières au niveau de la région (ville)

- 3) Les échanges et la commercialisation de l'huile d'argan se font aux niveaux du **Maroc et de l'international**. L'huile peut être ensuite incorporée dans les produits cosmétiques ou alimentaires au Maroc ou à l'étranger.

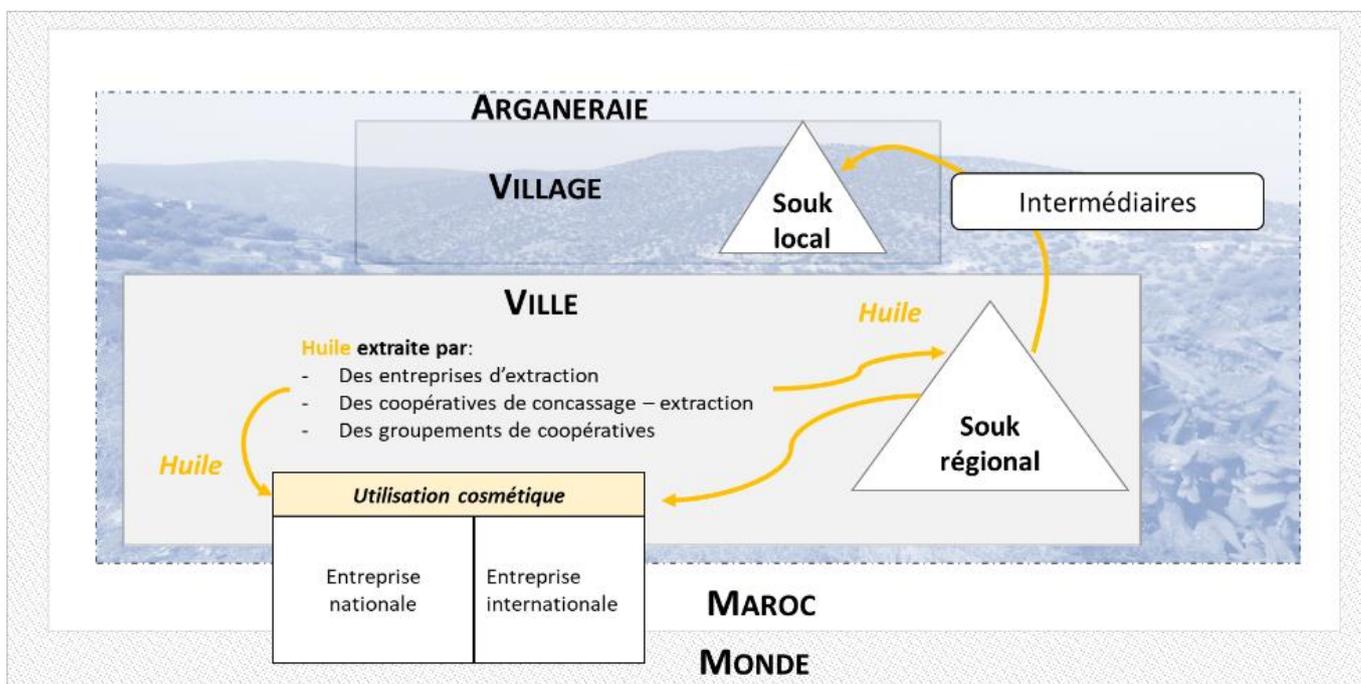


Figure 12: Flux de matières aux niveaux national et international.

Une fois les trois niveaux regroupés, on obtient le schéma suivant :

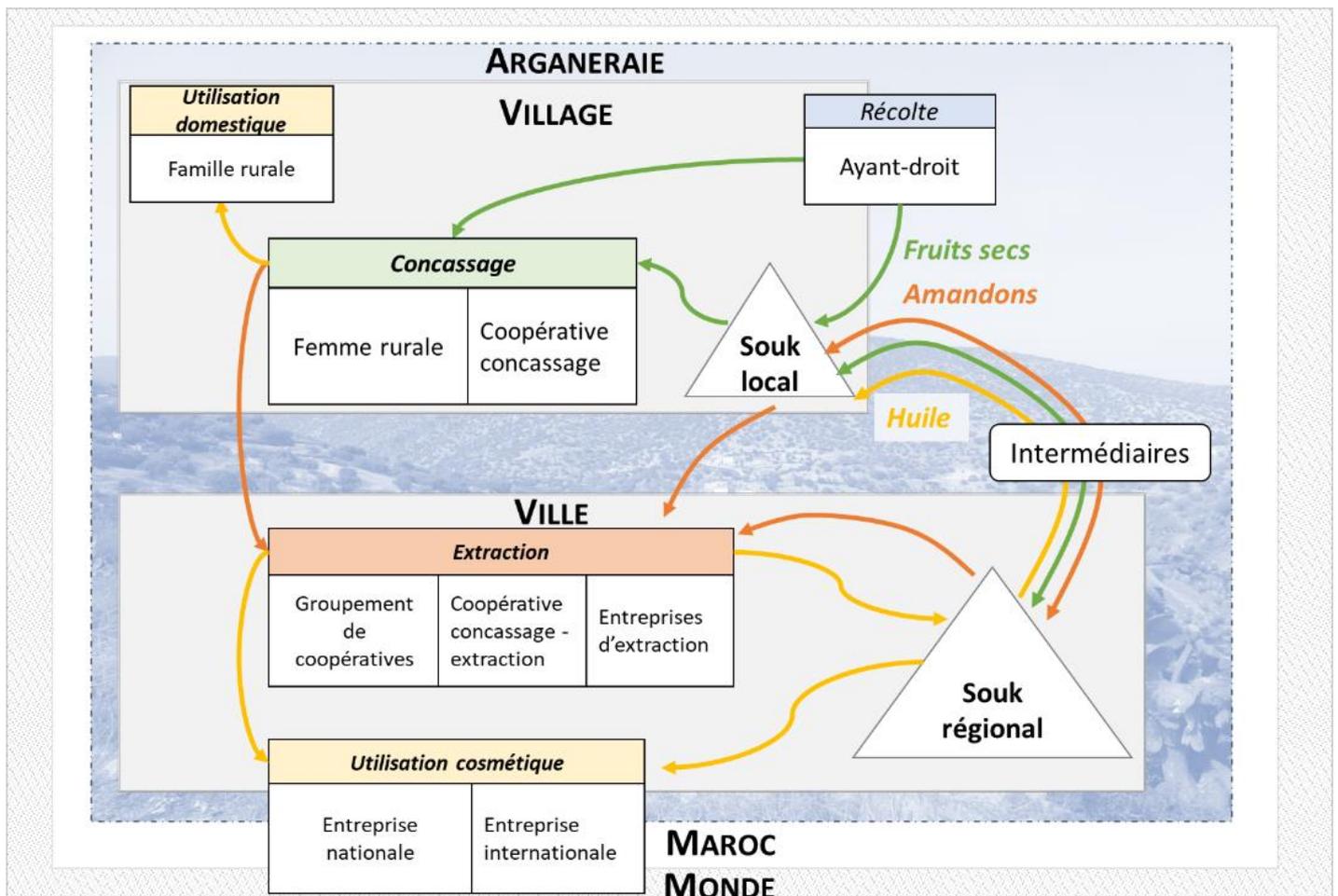


Figure 13: Schéma d'organisation spatiale et acteurs de la filière. Source: auteur

#### b) Les labels

##### (1) L'Indication Géographique Protégée (IGP) Argane :

Elle **définit** la traçabilité, les pratiques durables, la bonne gouvernance des producteurs (elle n'autorise actuellement que les femmes productrices en coopérative ou non et les intermédiaires collecteurs). Elle est **en révision** pour intégrer les évolutions de la filière. La certification coûte 15 000 MAD/an/coopérative (1360€). Le label est actuellement non reconnu sur la scène internationale, car le certificateur désigné par le Maroc n'est pas reconnu en Europe, ce qui bloque son déploiement. De plus l'Amigha en charge de la certification ne dispose plus de financement public pour réaliser les contrôles. C'est une autre manifestation des conflits entre acteurs de la filière, qui devront être résolus. Le volume d'export de l'huile IGP est tout de même de 200T /an.<sup>30</sup>

##### (2) Le bio

Ce label garantit l'absence de résidus de traitements chimiques dans l'huile. La **demande pour ce label** monte fortement. En plus de la plus-value financière permise sur le produit fini, le label bio garantit en théorie la traçabilité et l'absence de frelatage de l'huile. La labellisation Bio Ecocert coûte 3000€/an/coop ou bien autour de 4600 €/an/GIE (dépend du nombre de coopératives).

<sup>30</sup> Les coopératives déjà certifiées continuent de bénéficier de la subvention étatique à la certification. Une partie de l'huile exportée bénéficie du label, qui vient s'ajouter à d'autres, eux exigés par les clients, comme le bio.

### (3) Le commerce équitable

Le commerce équitable garantit la traçabilité et l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des producteurs et productrices. La **demande** pour l'huile labellisée Commerce Equitable reste faible. La labellisation présente l'intérêt majeur de mettre en place une prime de développement pour la coopérative. Cette prime revient directement aux membres, qui l'utilisent comme bon leur semble pour améliorer leur activité et leur quotidien. L'avantage du label est qu'il est permis de prouver les affirmations parfois peu fondées de certaines entreprises quant à des opérations exemplaires et d'ampleur de développement dans les villages.

Paradoxalement, il semble que le label principal, Ecocert Fair For Life, n'a pas défini ce que devrait être une rémunération équitable (le « prix plancher »), ni pour le concassage ni pour les fruits. Plusieurs acheteurs internationaux s'interrogent et sont demandeurs de solutions.

#### D. Les acteurs

Une des caractéristiques de la filière argan est la multitude d'acteurs qui la composent, tant en termes de personnes qu'en termes de fonctions. Ils peuvent être regroupés en grandes catégories qui sont : les acteurs individuels, les coopératives, les groupements de coopératives, les entreprises, les acteurs institutionnels, les associations et ONG.

##### 1. Les acteurs individuels

#### **Ayants droits**

Les récoltants se composent en grande majorité aujourd'hui de femmes, les hommes étant partis en ville pour trouver un emploi plus rémunérateur. Plusieurs milliers de familles ont ainsi le droit de ramasser les fruits d'entre 50 et 500 arbres chacune en moyenne.<sup>31</sup> Ils peuvent vendre leurs fruits à tous les acteurs de la filière : commerçants, coopératives de concassage et d'extraction, industriels.



Figure 14: Arganier et ses fruits. Une fois mûrs, ils tombent au sol avant d'être récoltés. Source: auteur

---

<sup>31</sup> (AgroParisTech, 2015)

## Productrices d'amandons

Ce sont elles qui cassent les fruits pour produire l'amandon. Elles peuvent faire ce travail à domicile, au sein de coopératives ou des locaux mis à disposition par des collecteurs ou des industriels.

Elles peuvent travailler pour leur consommation familiale d'huile et pour commercialiser les amandons localement. La plupart du temps, elles cassent à façon des noix pour le compte d'industriels ou d'intermédiaires qui leur fournissent les fruits et les rémunèrent le plus souvent au kilo d'amandon fourni<sup>32</sup>. L'isolement de ces femmes induit souvent un salaire assez faible. Bien qu'insatisfaisant à bien des égards, ce modèle est aujourd'hui majoritaire.

Le modèle le plus intéressant pour les femmes est celui des coopératives, où elles sont également payées au kilo d'amandons fourni, mais le plus souvent à un prix supérieur à celui des intermédiaires ou des industriels et avec des avantages sociaux détaillés plus loin.

## Intermédiaires, commerçants grossistes :

Ils collectent dans les villages et revendent les différents produits de la filière d'extraction d'huile sur les marchés villageois et régionaux, les souks, ou livrent directement les industriels. Ils sont organisés en réseaux de communication et d'alliances denses. Ils ont une capacité financière d'achat et de stockage qui leur permet d'acheter et de revendre au moment où le marché est le plus avantageux pour eux. Ils détiennent une part importante du marché de amandons, qui sont la matière première pour les extracteurs industriels.<sup>33</sup>

### 2. Les coopératives

Les premières ont été créées dans le cadre d'un programme de coopération avec la GIZ (Coopération technique allemande) dans les années 90. Ces coopératives de femmes sont situées dans les villages.

La plupart des coopératives ne font que le **concassage et une minorité fait aussi l'extraction de l'huile**.

Les coopératives qui se limitent au **concassage** fournissent l'amandon comme produit fini, à destination des industriels. Elles sont souvent dans les zones les plus enclavées et sont les plus précaires. De nombreux acteurs de la filière indiquent que beaucoup de ces structures n'ont de coopératives que le nom. Parmi les raisons évoquées pour expliquer ce phénomène, on trouve l'absence de débouché commercial, le fait d'individus souhaitant bénéficier de l'image des coopératives de femmes pour vendre de l'huile aux touristes et des entreprises déguisées.

Les coopératives de **concassage-extraction** sont une minorité. On peut estimer qu'elles sont au nombre de 40 (sur les 400 coopératives d'argan théoriquement existantes). Elles fournissent l'huile comme produit fini. La plupart font partie d'associations de coopératives ou de GIE (cf 3.) qui s'occupent de la vente de l'huile, ou ont des relations suivies de fourniture aux industriels. Une partie de la production, de l'ordre de 10 %, est vendue conditionnée, au détail. Le pressage est mécanisé.

Le nombre d'adhérentes est très variable. En moyenne, il y a de 12 à 15 femmes par coopérative. Les membres des coopératives peuvent être des femmes ayant des droits d'accès aux fruits de l'arganeraie ou sans accès aux fruits.<sup>34</sup>

---

<sup>32</sup> Il a également été rapporté des cas où les industriels payaient les femmes au sac de fruits à casser (et non pas au kg d'amandons). Cette formule est souvent la plus préjudiciable pour la femme, mais aussi celle où le plus de « dérives » ont été constatées : « prélèvements » d'amandons par les femmes pour leur compte, digestion par les chèvres favorisant le concassage mais laissant une forte odeur etc.

<sup>33</sup> (AgroParisTech, 2015)

<sup>34</sup> (Kenny, 2007)

Il y aurait environ 400 coopératives de femmes sur la filière argane: 200 relevant encore de l'ancienne loi sur les coopératives, avec 5500 femmes concernées, 100 relevant de la nouvelle loi avec 1200 femmes et peut-être une centaine en cours de création <sup>35</sup>.



Figure 15: Devanture d'une coopérative de concassage dans une zone rurale. Source: auteur

### 3. Les groupements de coopératives

Ces groupements peuvent prendre la forme de **Groupements d'Intérêt Economiques (GIE)**, **d'unions** ou **d'association de coopératives**. Ils poursuivent le même objectif: l'amélioration de la commercialisation des produits des coopératives, la fourniture de formations, de management, de marketing, de pouvoir de négociation face aux autres acteurs. Ces groupements ouvrent **l'accès au marché international** à des coopératives qui en aurait été isolées sinon. Ils permettent le dialogue avec les entreprises importatrices, apportent un support technique pour la production et la mise aux normes et favorisent les échanges entre coopératives. Ils sont les interlocuteurs et les bénéficiaires des projets internationaux d'appui à la filière argan. Ils sont basés en ville. Ces groupements produisent 20% du volume d'huile disponible sur le marché. Les 80% restants sont produits par les entreprises d'extraction.

### 4. Les entreprises d'extraction

On dénombre moins d'une dizaine **d'entreprises d'extraction** qui ont une production significative et un nombre indéterminé de très petites structures. Le premier producteur (international) mis à part, les exports des 5 premières entreprises marocaines représentent environ 15% du volume total exporté. *(Les parts des différentes structures dans le volume total exporté sont présentées dans la Figure 16)*. Ces dernières prônent pour la plupart des valeurs centrées sur la promotion de la femme rurale et entretiennent de forts liens avec des coopératives de concassage. La plupart sont équipées ou vont s'équiper de presses hydrauliques, qui améliorent de manière significative les rendements (+20%)<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> (ODCO, 2018)

<sup>36</sup> Pour produire un litre d'huile : 1.7 kg amandons/L (presse hydraulique industrielle) VS 2.2kg/L (presse à vis des coop).

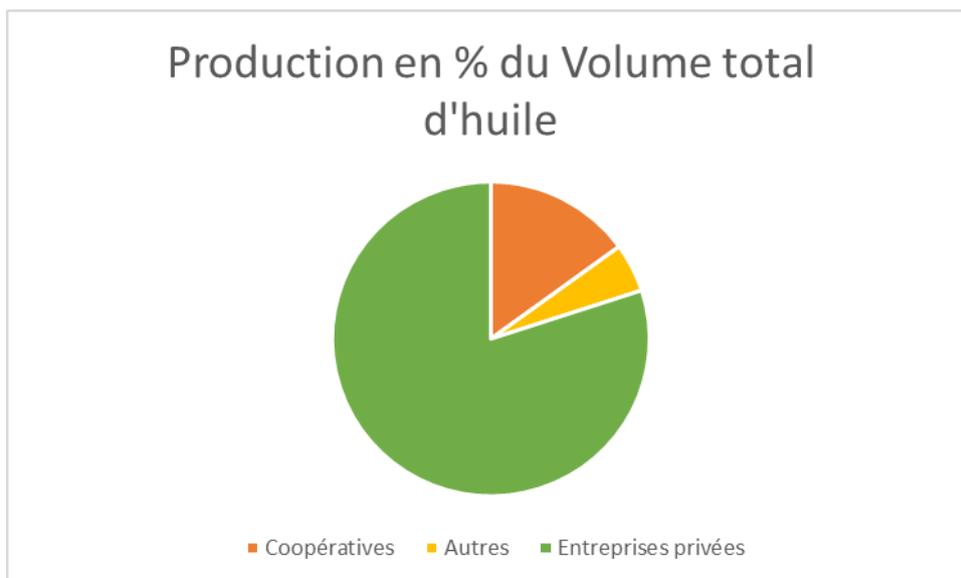


Figure 16: Part des différentes structures dans le volume final d'huile exportée. Source: auteur sur données Andzoa

## 5. Les acteurs institutionnels

### Andzoa

L'agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie a été créée en juin 2010. C'est une **agence publique** sous la tutelle du Ministère de l'agriculture dont l'objectif est de **fédérer** et **coordonner** l'ensemble des acteurs de la filière de l'argan. Le travail se fait à partir de différentes antennes, ce qui permet de faire le relai dans les différents territoires et de sensibiliser le maximum de personnes. Elle travaille avec l'interprofession et les Eaux et Forêts, par le biais du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD).

### Le Contrat-Programme

Un contrat-programme est un partenariat public-privé signé entre l'Etat et l'interprofession de la filière cible pour mettre en place un cadre juridique adapté, mettre à niveau et développer ladite filière. Au Maroc, il existe des contrats programmes pour 19 filières agricoles, dont l'arganier.

Signé en 2012 par la Fifargane<sup>37</sup>, ce contrat entre l'interprofession et l'Etat représenté par l'Andzoa a pour objectif de développer la filière en :

- Lançant un centre de recherche dédié à l'arganier
- Développant un modèle intégré et durable de production d'argan et d'arganiers
- Développant la valorisation
- Améliorant les conditions cadres de la filière (route, constitution de coopératives<sup>38</sup>, transport scolaire,...)

<sup>37</sup> II.D.6.a)

<sup>38</sup> Un des projets de l'Andzoa est de constituer des coopératives de collecte des fruits dans les villages. L'objectif est que les ayant droit puissent écouler leur production dans des conditions plus favorables qu'actuellement. Cette centralisation permettrait théoriquement de faire augmenter les prix à leur profit. D'innombrables organisations de ce type ont été montées dans le monde. Les résultats sont très inégaux.

Il est doté pour cela de 2,84 milliards de dirhams (260 millions d'€) jusqu'en 2020 pour densifier<sup>39</sup> 200 000 ha de forêt (*réhabilitation*) ; étendre la culture moderne d'arganier sur 5 000 ha (*plantation*) et augmenter la production d'huile de 4000 à 10000 T/an<sup>40, 41</sup>.



Figure 17: Panneau à l'entrée d'une zone de régénération, gérée par l'Andzoa, le HCELFCD et les ayants-droits. Source: auteur

## Recherche

L'arganeraie et l'arganier ont suscité une **abondante littérature scientifique** couvrant un large spectre de disciplines. Cette richesse fournit aujourd'hui une solide base pour comprendre l'évolution de la filière. Les recherches ont été initiées par les travaux de Zoubida Charrouf, chimiste à l'université Mohamed V et à l'origine de bon nombre de coopérations internationales visant à **promouvoir la femme rurale** et la **réserve de biosphère de l'arganeraie**.

Le besoin en recherche est néanmoins encore important. C'est pourquoi l'Andzoa travaille de concert avec les chercheurs pour créer le **Centre National de l'Arganier (CNA)**, dont les travaux sont présentés de manière biennale lors du Congrès International de l'Arganier. Ce besoin porte en particulier sur la recherche variétale. Tous les arganiers sont issus de semis de graines, naturels ou en pépinière. Il n'y a pas actuellement de variétés ni de clones d'arganier sélectionnés par la recherche. La variabilité génétique des arganiers est donc importante, du point de vue rendement, type de fruits, précocité, port de l'arbre, feuillage. La variabilité rend plus aléatoire les résultats des programmes de plantation.

<sup>39</sup> Planter des arbres dans des zones de forêt ayant été déboisées dans le passé, dont il ne subsiste que quelques spécimens.

<sup>40</sup> Pour le détail, cf annexe F.

<sup>41</sup> <http://andzoa.ma/fr/contrats-programmes/filiere-de-larganier/contrat-programme/>

## 6. Les associations et ONG

### a) *Les associations de professionnels*

#### **Amigha :**

Créée en 2007, l'association porteuse de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Argane » regroupe tous les GIE de coopératives, l'Association Nationale des Coopératives d'Argane (ANCA)<sup>42</sup>, des industriels et un comité de soutien composé de membres divers. L'objectif est de protéger l'huile d'argan, d'en faire profiter la population, de conserver la qualité du produit et de protéger un savoir-faire ancestral pour permettre **l'émancipation durable des femmes**. L'IGP définit des modalités techniques de production qui maintiennent les gestes traditionnels et le rôle des femmes dans la filière. La plus-value de l'IGP est théoriquement la traçabilité du produit et la garantie du partenariat équitable avec le fournisseur. L'objectif est de représenter tous les acteurs traditionnels et historiques dans le but de créer un cahier des charges qui fasse consensus.

La version actuelle du cahier des charges, établie lorsque les coopératives de femmes étaient majoritaires, va devoir être actualisée pour tenir compte de l'évolution des techniques et des acteurs.



Figure 18: Logo de l'Indication géographique protégée. Source: Amigha

#### **Consortium Moroccan Botanical Consortium**

Il s'agit d'une association récente (2018) d'entreprises nationales d'extraction d'argan, représentant 15% du marché en 2018. Leur objectif est de peser collectivement dans les décisions et discussions sur la filière et de rechercher collectivement des marchés. Ils mettent en avant et défendent le caractère social de la filière.

#### **Les interprofessions**

Elles sont au nombre de deux, la Fifargane (Fédération interprofessionnelle de la filière de l'argane, la plus ancienne) et la Fimargane (Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'argane, récemment créée). Cette dualité traduit une concurrence entre les deux interprofessions, sur laquelle la présente étude n'exprimera pas d'avis. La Fimargane a été créée pour pouvoir répondre aux contraintes administratives incompatibles avec le statut associatif de la Fifargane. Elle peut ainsi gérer des financements et gérer des collèges représentant les différents corps de métiers. Actuellement elle joue le rôle d'interface entre l'Etat et les acteurs de la filière.

### b) *Les structures de développement*

#### **Bailleurs de fonds**

Les bailleurs de fonds internationaux sont nombreux. La coopération allemande, à travers la GIZ, a beaucoup investi dans le développement des coopératives d'argan, notamment sur la recherche de marchés et en équipant les coopératives en machines : dépulpeuse, torréfacteurs, presses etc. Parmi les autres bailleurs, on trouve l'Union Européenne, la coopération japonaise, la coopération canadienne, etc.<sup>43</sup>

#### **Structures de développement locales**

La plus ancienne et active des associations de développement local nationales est **Ibn Al Baitar**, créée en 1996 et présidée par Mme Charrouf. Cette association a longtemps travaillé en étroite collaboration

<sup>42</sup> Aujourd'hui, son activité est très limitée.

<sup>43</sup> Les principaux projets qui ont eu lieu sur l'arganier sont le GTZ-Ibn Al Baitar à la fin des 90's, puis le projet Arganier UE-ADS au début des 2000's et enfin le PAMPAT de la coopération Suisse en cours actuellement. Cf II.B.2.a)

avec la GIZ dans l'accompagnement au montage de coopératives et à l'émancipation de la femme rurale. Elle est aujourd'hui encore une référence dans les projets liés à l'arganier.

Il existe également une **fondation nationale** dédiée à la sauvegarde de l'arganier, la **Fondation Mohammed VI pour la recherche et la sauvegarde de l'arganier**, présidée par Mme Alaoui. Appuyée par des financements d'entreprises privées internationales de cosmétique, elle met en œuvre des projets de reforestation, de santé ou de développement rural.

### III. Analyse

#### A. Analyse économique

##### Le fruit sec (« afyache ») et la noix

Le prix du fruit sec varie selon la période de l'année entre 3 et 5 MAD (0.27€ - 0.45€/kg). Il est au plus bas juste après la récolte et monte progressivement au cours de l'année. Il fluctue selon l'état des stocks des ayants-droits et des grossistes et la demande des industriels et du marché international (Figure 19). La sécheresse est le principal facteur d'une mauvaise récolte et d'une montée des prix.

Le prix est certainement très inférieur dans les villages isolés, où les fruits peuvent faire l'objet de troc ou servir à rembourser aux commerçants des crédits ou des avances sur récolte. La mission n'a pas pu relever les prix alors pratiqués.

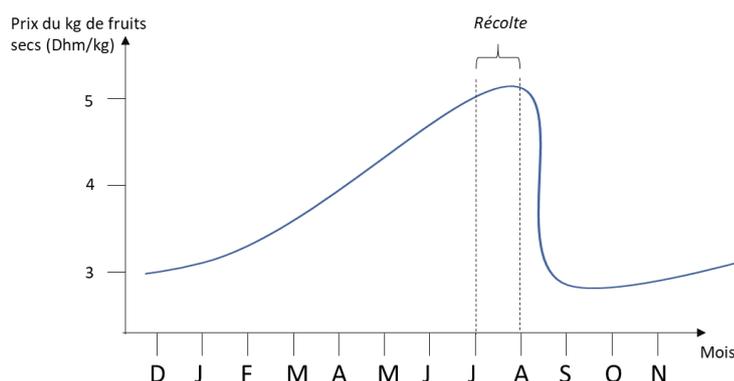


Figure 19 : Fluctuation du prix du fruit sec afyache au cours d'une année. Source Auteur à partir des données de l'Andzoa

Le fruit sec se conserve bien. Il sert de réserve économique pour les récoltants. On estime qu'il faut 17 kg en moyenne de fruit sec pour produire 1 kg d'amandons. La taille des fruits et des amandons est très variable selon les arbres.

Comme on verra plus loin, selon le rendement des presses, il faut 1,7 kg d'amandons pour faire 1 L (0.9 kg) d'huile dans les presses hydrauliques des industriels, et 2,2 kg d'amandons pour faire 1 L d'huile dans les presses à vis des coopératives et petits industriels.

Donc pour un prix d'achat des fruits à 3 MAD/kg :

- pour les petites presses à vis, le coût des fruits pour un litre d'huile représente  $17 \text{ kg} \times 2,2 \times 3 \text{ MAD} = 112 \text{ MAD} = 10,20 \text{ €}$ . Avec des fruits à 4MAD/kg, le coût des fruits par litre d'huile passe à 13,6 €.
- Pour les presses hydrauliques des industriels, le coût des fruits pour un litre d'huile représente  $17 \times 1,7 \times 3 \text{ MAD} = 87 \text{ MAD} = 7,92 \text{ €}$ . Avec des fruits à 4MAD/kg, le coût des fruits passe à 10,56€.

Ces données appellent deux remarques principales :

- Le seul rendement des presses introduit entre les opérateurs de pressage une différence très importante de 2,28 € par litre d'huile quand les fruits sont à 3 MAD le kilo, et de 3,04€ pour des fruits achetés en fin de saison à 5 MAD. C'est un avantage majeur pour les installations industrielles, par rapport aux installations artisanales.
- Le prix des fruits représente de l'ordre de 50 % du prix de gros de l'huile exportée (22 à 25 €/kg), ce qui est élevé par rapport à la plupart des filières agricoles.

**Sur le plan macroéconomique, la valeur des fruits de la seule huile exportée représente un revenu de l'ordre de 12 millions d'euros qui est réparti au plus profond des campagnes.**



Figure 20: Stock de fruits secs devant une coopérative.  
Source : auteur

### L'amandon

Pour passer du fruit sec à l'amandon, il faut ôter la pulpe sèche qui entoure la noix (le dépulpage) , puis casser la noix pour en extraire l'amandon (le concassage).

Traditionnellement, ce sont les femmes qui font manuellement ces deux opérations. Le dépulpage peut être mécanisé, les machines existent. En revanche, jusqu'ici, les machines à concasser ne fonctionnent pas correctement, et les femmes réalisent cette opération à la main.

Elles reçoivent en général une rémunération par kilogramme d'amandon produit. Un femme peut produire environ un kilo d'amandons par jour, dépulpage et concassage compris.

La *rémunération des femmes* est très variable. **Elle varie entre 20 et 40 MAD dans le meilleur des cas cités (1,8- 3,6€) par kilogramme d'amandons produit.**

La rémunération dépend des conditions dans lesquelles la femme travaille. La meilleure rémunération de 40 MMAD est obtenue dans les coopératives les mieux organisées et qui commercialisent directement à l'international. Les industriels annoncent plutôt des rémunérations de 25 à 30 MAD par

kilogramme. Des chiffres bien inférieurs, jusqu'à 12 MAD/kg sont cités dans les villages très enclavés, pour les femmes isolées (cf note 32 p20).

Le temps que les femmes consacrent au concassage est variable. Puisqu'elles sont payées au kilogramme d'amandon produit, elles s'organisent comme elles veulent, selon leur disponibilité et leurs autres tâches notamment familiales, aussi bien dans les coopératives que lorsqu'elles travaillent chez elles, à façon pour des intermédiaires ou des industriels.

Pour établir notre raisonnement économique, nous considérerons qu'en moyenne une femme produit un kilogramme d'amandons en 7 heures de travail.

**Les femmes gagnent donc entre 1,8 et 3,6 € par jour de travail de 7 heures.**

**Elles gagnent par heure entre 20MAD/7heures = 2,85 MAD (32 centimes d'euro) et 40MAD/7h = 5,71 MAD par heure de travail (63 centimes d'euro).**

Le **Salaire minimum agricole garanti (SMAG)** marocain est de 69,73 MAD/jour (6,8€), sur une base de 7h de travail/j. Cela représente donc 9,37 MAD = **85 centimes d'euro** par heure de travail.

Les femmes gagnent donc entre 30 % et au maximum 60% du SMAG dans le meilleur des cas.

**A 25 MAD par kilo d'amandons produit, elles gagnent 2,8 € par journée de travail de 7 heures.** Le tableau 1 ci-dessous récapitule la rémunération des femmes en fonction du cadre de concassage.

Ces données appellent deux remarques principales :

- La rémunération des femmes pour le concassage constitue une part significative mais très variable du prix de revient de l'huile. Pour une coopérative qui paye 40 MAD par kilo d'amandons et qui presse avec un presse à vis, la rémunération des femmes représente 7,92 € par litre d'huile. Pour un opérateur privé qui paye 25 MAD par kilo d'amandon et qui presse avec une presse hydraulique, la rémunération des femmes représente 3,82 € par litre d'huile.
- Cette différence explique la difficulté pour les coopératives d'entrer en compétition directe avec les industriels.

**Sur le plan macroéconomique, le concassage, pour les seules huiles exportées, apporte aux femmes des revenus de l'ordre de 6 millions d'euros, au plus profond des villages.**

**Mais il faut aussi souligner que pour chaque femme, le revenu est modeste. Différentes estimations parlent de 75 à 250 MAD / semaine (6,8 – 22,7€) à domicile et de 87 à 400 MAD/semaine (7,9 à 36,3€) pour une femme en coopérative, ce qui correspond à comme revenu annuel moyen issu du concassage. L'argan ne peut pas constituer le revenu de la famille. Il s'agit d'un revenu d'appoint.**

Tableau 1: Rémunération moyenne des femmes en fonction du cadre de concassage. Source : auteur, à partir des entretiens.

Cadre de travail	Salaire moyen (MAD/kg amandon)	Salaire moyen (€/kg = €/jour de travail)
Informel en zone isolée	20	1,8
Industriel	25-30	2,3 – 2,7
Coopérative	30-40	2,7 – 3,6

## L'huile

Rappelons que:

- Il faut 17 kg de fruits secs pour produire un kilo d'amandons.
- Avec une presse hydraulique, il faut 1,7 kg d'amandons pour un litre d'huile, soit 29 kg de fruits
- Avec une presse à vis, il faut 2,2 kg d'amandons pour un litre d'huile, soit 37,4 kg de fruits.

La Figure 21 suivante établit le prix de revient de l'huile pour les deux types de presse, et avec deux hypothèses de rémunération du concassage (25 et 40 MAD/kg d'amandon, qui sont respectivement la rémunération moyenne et l'hypothèse haute constatée).

Seuls les coût d'achat des fruits et les coûts de concassage ont été pris en compte, car la mission n'était pas en mesure d'enquêter sur les autres composantes du prix de revient, qui sont logiquement confidentiels : amortissement du matériel, certifications éventuelles, main d'œuvre salariée, intrants, frais administratifs et de structure, transports, impôts, marges etc. On estime cependant ces **frais de fonctionnement** autours de **40 MAD/L** d'huile, soit **3,7€, à 1/5** du cout de production total.

En général, les coopératives ont des presses à vis et payent les femmes 35 MAD/kg d'amandons. Certains industriels ont des presses hydrauliques et souvent ils payent les femmes plutôt 25 MAD/kg.

La figure 20 illustre que la presse hydraulique, en utilisant moins de fruits, baisse pour chaque litre d'huile le coût d'achat des fruits, mais aussi le coût du concassage.

A rémunération égale des femmes, le prix de revient de l'huile d'une presse hydraulique (cas des principaux industriels) est inférieur de 3,5 à 3,9 € à l'huile venant d'une presse à vis (cas des coopératives et des petits industriels).

Si l'on rajoute que les coopératives rémunèrent les femmes plutôt 35MAD, alors que certains industriels les rémunèrent 25 MAD, le **différentiel de prix de revient s'élève à 5,5 € par litre**.

La concurrence entre les systèmes est difficilement soutenable.

On peut rajouter que le raffinage et la désodorisation, accessibles aux principaux industriels, permet de s'approvisionner en fruits consommés et digérés par les chèvres, dont le prix est inférieur.

**PRINCIPAUX COÛTS DE PRODUCTION DE L'HUILE EN FONCTION DE SON ORIGINE**

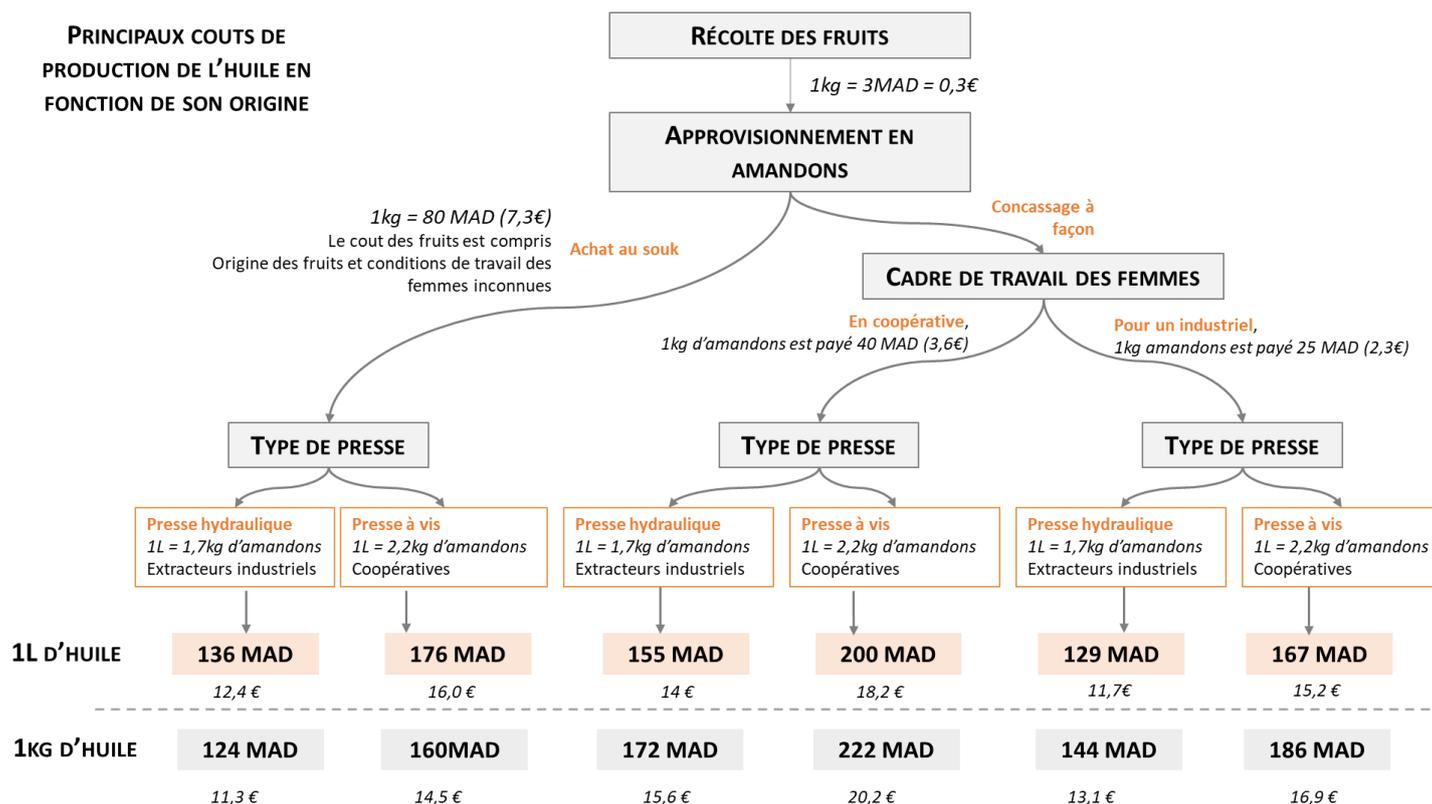


Figure 21: comparaison des coûts de production de l'huile selon le circuit emprunté. Source: auteur

## B. Les enjeux

### Enjeux environnementaux

La pérennité de la forêt d'arganiers n'est pas en jeu actuellement. Il y a eu au cours des 30 dernières années disparition de quelques milliers d'hectares, notamment lors du développement du maraîchage et des orangers irrigués dans la Plain du Souss. Aujourd'hui, avec l'épuisement de la nappe phréatique, ce développement est arrêté, tant que les solutions de dessalement de l'eau de mer ne sont pas rentables. Avec la prise de valeur de l'huile, les villageois protègent mieux leurs arbres. Un programme gouvernemental est en cours pour planter 10 000 hectares et réhabiliter 200 000 ha.

Il est à noter que le déboisement a toujours lieu dans la plaine du Souss du fait d'une urbanisation galopante, sans impact noté pour l'arganeraie dans son intégralité.

La racine plongeante de l'arbre fixe les sols et l'important couvert forestier contribue à lutter contre le changement climatique et la désertification.

Au niveau local, à l'échelle d'un village, la pérennité de la ressource peut être mise en péril par les conflits d'usage entre les troupeaux villageois de chèvres et les troupeaux nomades de dromadaires qui pâturent de manière parfois intense. Là encore, il semble que le développement de l'économie de l'huile renforce la protection contre le pâturage destructeur.



Figure 22: Troupeau de dromadaires dans l'arganeraie. Source:

Il convient d'ailleurs de souligner que le pâturage est nécessaire pour lutter contre les incendies. Sans pâturage des herbes entre les arbres, la forêt d'arganier serait très sensible au feu.

#### Enjeux sociaux et sociétaux

Nous avons vu que la filière huile d'exportation amène directement 18 millions d'euros dans les villages, dont 6 millions d'euros spécifiquement aux femmes.

Mais ce montant est modeste pour chaque femme, qui est payée entre 30 et 60 % du salaire minimum agricole, lui-même très modeste. De surcroît, la grande majorité des femmes travaille à temps partiel sur l'année. Ce revenu est également précaire, sans garantie de continuité temporelle. C'est un revenu d'appoint qui ne permet pas de faire vivre une famille.

Cependant cette rémunération a d'autres effets sociétaux très importants :

- Elle est le seul revenu monétaire des femmes, qui améliorent ainsi leur statut social, et acquièrent un espace d'autonomie.
- La participation dans les quelques dizaines de coopératives les mieux gérées permet d'accéder à des formations, aux avantages des fonds sociaux (santé, assurance), à une vie sociale hors de la maison. Ces coopératives sont un véritable levier de développement des communautés villageoises.
- Elle permet de faire reconnaître un savoir ancestral menacé et de maintenir le lien historique culturel et symbolique des femmes berbères avec l'huile d'argan.
- Elle contribue à maintenir le lien entre les migrants qui sont partis en ville ou à l'étranger et leur village. Le respect des « 7 droits » attachés à l'arganier présente un aspect culturel et patrimonial renforcé par la revalorisation de la filière.

Tous ces avantages perçus comme précieux par les femmes sont à relativiser à la lumière du coût d'opportunité d'entrée dans la coopérative nul. En d'autres termes, la coopérative est l'alternative au néant en termes d'avantages sociaux. Pour autant, elles ne doivent pas être considérées comme un

système proposant des conditions satisfaisantes et doivent être accompagnées dans le processus d'amélioration des conditions de travail, de rémunération, de diversification des activités etc.



Figure 23 : La diversification des activités peut se faire par exemple par l'apiculture moderne, traditionnelle ou encore le développement de tables d'hôtes. Source: auteur

### Enjeux scientifiques

Les travaux de recherche sur l'arganier ont surtout porté sur la chimie de l'huile et de ses dérivés et sur la recherche de matières actives.

Avec le lancement de programmes ambitieux de plantation, la recherche sur les variétés est indispensable. Actuellement, les plantations se font avec des graines non sélectionnées, choisies au hasard, qui donnent des plants très divers, comme dans la forêt naturelle, et globalement peu productifs.

Les techniques de production de plants améliorés sont simples. Le greffage à partir de greffons sélectionnés est maîtrisé, mais pas appliqué faute de demande solvable.

Il sera nécessaire que l'Andzoa développe les plantations avec ce genre de plants. Par exemple, les agriculteurs qui doivent abandonner les agrumes faute d'eau ne planteront des arganiers que si leur productivité est assurée.

Il est également nécessaire de développer les expérimentations sur le mode de plantation des arbres. Aujourd'hui, on plante des plants qui ont été élevés en pépinières dans des petits sacs en plastique. Cette technique limite le développement des racines des plants, alors que l'arganier dans de bonnes conditions en milieu naturel développe des racines plongeantes profondes, ce qui lui permet de résister aux sécheresses. Des jeunes plants aux racines tronquées présentent des blocages de croissance. Certaines solutions sont testées par les Eaux et Forêts, d'autres existent : sacs plastique de grande hauteur, semis direct de graines germées.



Figure 24: Une coopératrice pratiquant la production artisanale de plants d'arganier. Source: auteur

### Enjeux économiques

Les exigences à l'international sur la qualité de l'huile d'argan lui garantissent une image hautement qualitative. Bien des points restent néanmoins à améliorer, que ce soit sur la qualité (frelutage et contaminations), l'équité (juste répartition de la valeur ajoutée) et l'accès au marché et aux financements.

### Evolution des prix et de la demande

L'évolution future de la demande en huile d'argan est inconnue. Les inconnues sont multiples : part de l'effet de mode dans la demande, augmentation de la production après les mesures incitatives prises par les autorités et la machine à concasser, ouverture du marché chinois, développement du marché des coproduits... Il n'a pas été possible dans cette étude de classer les probabilités de réalisation des différents scénarii.

Le problème qui découle de cette incertitude est que les acteurs ne savent pas comment positionner leurs investissements et développer leurs activités.

### C. Les leviers

#### 1. Ce qui existe déjà - les points positifs

De manière générale, **beaucoup de fonds** sont disponibles pour le développement de cette filière, autant au niveau du pays qu'au niveau des bailleurs internationaux. La **volonté politique** est présente et des projets d'envergure sont actuellement en cours.

#### a) En réponse aux enjeux environnementaux

Le **Contrat programme** comprend des volets environnementaux conséquents, avec la réhabilitation des forêts dégradées et la plantation de nouvelles surfaces.

La nouvelle **loi sur la transhumance**<sup>44</sup> et les aires d'accueil des nomades. Ces mesures pourront contribuer à endiguer les mouvements des troupeaux nomades et offrir à leurs bergers les infrastructures en phase avec leurs besoins.

<sup>44</sup> La loi repose sur la définition de « couloirs » de transhumance, afin d'encadrer les mouvements des troupeaux.

La **Fondation Mohamed V** met en œuvre des programmes de plantation grâce à des fonds d'entreprises privées.

L'utilisation à l'export du **label bio** atteste qu'aucun pesticide de synthèse n'est utilisé ni dans l'arganeraie ni dans les cultures qui y sont associées.

*b) En réponse aux enjeux sociaux et sociétaux*

L'**Andzoa** œuvre pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux soulevés par la filière. Elle met en œuvre des projets afin d'appuyer la structuration de la filière (pour qu'elle soit bénéfique aux ayants-droits), développe les infrastructures de la zone de production et mène des programmes sociaux comme du transport scolaire .

Les **bailleurs internationaux** comme la GIZ mettent en œuvre des programmes sociaux au travers des coopératives.

Les **coopératives et leurs groupements** œuvrent pour le statut de de la femme rurale. Elles leur offrent revenu et espace de liberté, participant pleinement à leur émancipation.

Le **Commerce équitable** par notamment la mise en place d'un fonds de développement et ses objectifs de juste rémunération permet d'améliorer significativement les conditions de vie des productrices d'argan.

Les **entreprises** peuvent grâce à leurs achats répondre à ces enjeux sociaux, qu'elles nationales et internationales, productrices ou utilisatrices d'huile. Elles peuvent par exemple faire le choix d'acheter des amandons ou de l'huile à des coopératives, à des groupements ou à d'autres entreprises travaillant dans le même esprit et avec des coopératives<sup>45</sup>.

L'**IGP**, en exigeant de la traçabilité sur le produit, participe pleinement Peut participer à la meilleure rémunération des femmes. Le cahier des charges, en cours de révision, contiendra des points sur les conditions de travail des femmes.

*c) En réponse aux enjeux scientifiques*

La **recherche** sur l'argan est de manière générale plutôt active. Le **Centre National de l'Arganier (CNA)** a pour but d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Tous les deux ans, grâce au Congrès de l'arganier, de nouvelles recherches sont publiées. Les travaux sur la recherche variétale n'ont pas pleinement commencé et doivent faire l'objet d'un investissement dans les prochaines années.

Des groupes de travail ont élaboré un plan d'action, en anticipant la ratification annoncée comme prochaine du **protocole de Nagoya**.

*d) En réponse aux enjeux économiques*

Pour développer la filière, le **Contrat Programme**, doté de 2,84 milliards de MAD (260 millions d'€), a pour ambition de faire passer la production à 10 000 T. Si cet objectif est atteint, la conjoncture se trouvera bouleversée.

Concernant la rémunération des femmes, les coopératives et les structures travaillant avec elles sont des leviers efficaces d'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales. D'après la Fédération des ayants-droits de la Fifargane, les femmes **commencent à se désister** des commandes des industriels quand elles sont trop mal payées.

---

<sup>45</sup> En dehors de ces circuits, la provenance des amandons et leurs conditions de productions ne pourront être connues avec certitude.

La **diversification des activités** dans l'arganeraie (miel, artisanat, agro tourisme, autres huiles et huiles essentielles, valorisation des coproduits de l'argan...), spontanée ou encouragée par un projet, est un moyen efficace de sécuriser les revenus et l'avenir des femmes.

Le travail mené par l'**Andzoa** a permis de faire travailler ensemble les différents acteurs et d'apaiser les conflits d'hier, à l'instar des ayants-droits et des eaux et forêts.

Les principaux enjeux de la filière et les réponses existantes sont résumés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Principaux enjeux et réponses existantes correspondantes

Type d'enjeu	Risques et solutions		Acteurs impliqués
Environnement	<i>Enjeux</i>	Préserver la réserve de biosphère ; limiter la désertification. Lutter contre le surpâturage	Andzoa, HCEFLCD, ayant droits et coopératives partenaires
	<i>Réponses existantes</i>	Important programme de plantation de l'Etat. Loi sur les couloirs de transhumance	
Sociaux	<i>Enjeux</i>	Permettre aux femmes rurales d'obtenir un revenu décent et rémunérateur Leur permettre de sortir de la précarité	Coopératives Entreprises d'extraction impliquées et groupements de coopératives Entreprises internationales utilisatrices d'argan
	<i>Réponses existantes</i>	Les coopératives La labellisation La contractualisation	
Scientifiques	<i>Enjeux</i>	Obtention des variétés d'arganier	INRA, Andzoa
	<i>Réponses existantes</i>	Recherche agronomique Centre National de l'Arganier et les congrès biennaux	
Economiques	<i>Enjeux</i>	Incertitude sur l'évolution de l'offre et de la demande et donc du revenu des femmes	Entreprises internationales utilisatrices d'argan Coopératives
	<i>Réponses existantes</i>	Juste rémunération Contractualisation sur le long terme Diversification	

## 2. Pistes d'actions pour les entreprises utilisatrices

Le principal problème de la filière actuellement est la faible rémunération des femmes pour le concassage, de 1,8 à 3,6 € par jour de travail<sup>46</sup> soit la moitié du salaire minimum garanti agricole, lui-même très bas.<sup>47</sup>

1. **Un objectif minimal de première priorité** est de s'assurer que la rémunération des femmes est alignée sur la meilleure rémunération actuelle pratiquée par les coopératives les plus avancées, soit 40 MAD par kilogramme d'amandons produit.

Par rapport à la rémunération que la plupart des acteurs revendiquent pratiquer, 30 MAD/kg, cela représente un surcoût de :

- 1,5 € par litre d'huile pour les utilisateurs de presses hydrauliques
- 2 € par litre d'huile pour les utilisateurs de presses à vis

Ce surcoût apparaît comme tout à fait absorbable par une entreprise qui se revendique comme soucieuse de sa responsabilité sociale et environnementale.

A contrario, une entreprise qui ne permettrait pas cette rémunération minimaliste exposerait son image à la critique extérieure.

Il importe de s'assurer que cette rémunération est effectivement pratiquée, au sein des coopératives, et contractuellement entre les industriels et les groupements de coopératives où ils s'approvisionnent en amandons.

Il ne semble pas possible par contre de s'assurer d'une rémunération revalorisée pour les amandons achetés sur les marchés ou donnés à concasser directement par des intermédiaires à des femmes isolées.

Comme dans toutes les filières, la **traçabilité totale** depuis les fruits, puis des groupes de femmes, doit être la règle pour prouver l'application de la rémunération de l'ensemble des acteurs.

Une telle huile peut être fournie en quantité importante par au moins une demi-douzaine d'opérateurs, coopératives seules ou groupées et entreprises.

**A contrario une huile proposée sur le marché à moins de 22-23 € par litre ne peut pas être revendiquée comme responsable socialement.**

## 2. Il convient de privilégier les approvisionnements dans les coopératives et les entreprises et groupements qui s'y fournissent de façon transparente

Ce type d'approvisionnements permet d'offrir de meilleures conditions de travail pour les femmes, de développer des actions sociales et solidaires et de fournir aux femmes une juste rémunération.

La plupart des coopératives actives et des petits industriels proposent déjà des certifications bio, qui garantissent la traçabilité, sous réserve parfois d'en auditer la fiabilité.

---

<sup>46</sup> Il est rare qu'une femme travaille une journée entière du fait de ses obligations domestiques. Le revenu a été ramené à la journée pour permettre la comparaison avec le SMAG.

<sup>47</sup> La participation des femmes au concassage peut apporter d'autres avantages sociaux, en particulier dans la cinquantaine de coopératives qui se préoccupent des questions sociales.

Plusieurs fournisseurs, coopératives et petits industriels, proposent également une certification commerce équitable. Cette certification demande le paiement d'un fonds social en plus de la rémunération des femmes. Cette voie est à privilégier, à moins que l'acheteur international ne mette en œuvre son propre contrôle du respect de la rémunération ainsi que son propre fonds social. Plusieurs acteurs importants de la cosmétique internationale sont déjà engagés dans cette voie.

Le label Ecocert Fair for Life était en 2018 en audit interne afin de mieux garantir les objectifs qu'il défend, comme par exemple la construction d'un prix plancher pour la rémunération des femmes. La question de la prise en compte de la matière première est également discutée (ce n'est pas le cas actuellement).

3. Dans un deuxième temps, un **alignement sur le salaire minimum agricole** à 6,2€/jour reste un objectif à viser.

Une revalorisation de ce type augmente le coût de revient de l'huile de 6 €/litre. On peut estimer qu'elle est absorbable par les entreprises, au vu du faible pourcentage d'huile d'argan dans les formulations de cosmétiques.

Mais ne risque-t-elle pas d'accélérer la mise au point de décortiqueuses mécaniques, qui ôterait le revenu des femmes villageoises ?

### 3. Limites de l'étude

Du fait du temps restreint passé sur le terrain, l'étude présente certaines limites aux conclusions et recommandations qu'elle propose. Les auteurs n'ont pu se rendre que dans une partie de l'arganeraie. La province d'Essaouira, qui comporte la majeure partie des arbres, n'a pu être visitée. La partie relative à la récolte n'a pas pu être étudiée, ni les transactions interne à la filière (étude des différents circuits et acteurs de la commercialisation des différents produits). Le marché des coproduits n'a pu être étudié en détail pour des raisons de confidentialité de la recherche et développement des différentes entreprises. La place de l'argan dans la construction fine du revenu des ménages et des coopératives dans l'équilibre villageois n'ont pas pu être étudiés dans la finesse.

## IV. Conclusion

Si l'huile d'argan est aujourd'hui devenu un ingrédient clé de la cosmétique mondiale, c'est en grande partie grâce aux coopératives de femmes. Elles ont construit la réputation du produit sur sa qualité intrinsèque mais aussi sur l'image d'émancipation de la femme rurale qui lui était alors propre. Les femmes coopératrices ont accès à des meilleures conditions de travail, à la maîtrise du produit et à un éventail d'avantages sociaux (espace de discussion, formations, fonds commun de développement,...).

Aujourd'hui, les coopératives continuent d'être un levier majeur de développement rural mais éprouvent de fortes difficultés à rester compétitives face aux unités d'extraction industrielles. Ces dernières ont accès à l'automatisation de la majeure partie de la filière et peuvent utiliser des presses avec un rendement de près de 30% supérieur aux presses à vis des coopératives. De plus, elles font fréquemment appel à des femmes isolées à domicile pour leur faire faire à façon le travail de concassage. La simple existence de ces commandes poussent les femmes à accepter des rémunérations qui peuvent être dérisoires.

Certaines de ces unités travaillent étroitement avec les coopératives. Ces dernières peuvent aussi se regrouper dans des structures telles que des GIE ou des unions pour faciliter l'accès au marché et la commercialisation.

L'avenir de la filière est très incertain. D'un côté, la demande pourrait augmenter avec l'ouverture des marchés asiatiques et sud-américains. De l'autre, elle pourrait chuter si les marchés européens se tournent vers d'autres substituts de l'huile d'argan moins onéreux. La production pourrait bien augmenter de plusieurs milliers de tonnes d'huile si les programmes de replantation de l'Etat et la recherche variétale tiennent leurs promesses.

Plusieurs menaces viennent s'ajouter à ces incertitudes, en particulier sur la question de la rémunération des femmes. L'arrivée de la machine à concasser pourrait mettre en péril les dizaines de milliers d'emplois ruraux que le concassage offre. La recherche et développement sur les actifs contenu dans les coproduits des arbres pourrait faire basculer la demande vers des produits ne nécessitant plus de casser les noix d'argane, ce qui aurait des conséquences sociales dramatiques.

Pour préserver les emplois ruraux et permettre aux femmes rurales d'accéder à un revenu leur permettant de vivre dans un minimum de dignité, les acteurs internationaux qui veulent soutenir une démarche soutenable et éthique peuvent suivre la voie tracée par les acteurs de la filière les plus avancés. Il s'agit d'exiger la traçabilité de l'huile, depuis les fruits jusqu'à l'huile, et un prix minimum payé aux femmes (40 MAD/kg d'amandons dans un premier temps, soit 3,6€ et 67% du SMIC rural, qui est l'objectif à atteindre à moyen – long terme). Les coopératives et autres acteurs économiques travaillant avec elles sont en mesure de répondre à la fois aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises internationales. Enfin, un contrôle de ces engagements s'avèrera indispensable, soit en interne par un partenariat étroit, soit en externe en passant par exemple par des certifications (Bio, équitable, IGP,...).

## V. Annexes

### A. Résumé exécutif présent dans le rapport « entreprises »

L'huile d'argan est devenue depuis le début des années 2000 un ingrédient clé de la cosmétique mondiale. Elle est extraite du fruit de l'arganier, un **arbre endémique** du Maroc, où est produite la totalité de l'huile.

La **forêt d'arganier** couvre une superficie de 780 000 hectares dans le Sud du pays, dans la zone Agadir-Essaouira-Taroudant, en zones de plaine et de montagne, dans un climat semi-aride.

**Traditionnellement, l'huile d'argan est utilisée** par les populations berbères en alimentation, en médecine et en cosmétique. Le feuillage de l'arganier sert de pâturage pour les chèvres et les dromadaires. Son bois sert au chauffage et à la construction.

L'arganier est très **résistant à la sécheresse**, grâce à ses racines profondes. Il permet de limiter l'érosion et de lutter contre le changement climatique et la désertification.

La **composition de l'huile** d'argan, riche en acides gras insaturés et en vitamine E, lui confère des propriétés antioxydantes et hydratantes utilisées en cosmétique moderne. Les sous-produits de la fabrication de l'huile, pulpe du fruit, tourteau de pressage, ainsi que les autres parties de l'arbre comme les feuilles, contiennent également des actifs qui peuvent intéresser la cosmétique.

Le **statut juridique de la forêt** d'arganier est particulier : à part quelques forêts privées disposant de titres fonciers privés, toute la forêt appartient à l'Etat. Mais les populations riveraines détiennent depuis 1925 le droit d'utilisation des produits de la forêt, de faire pâturer leurs animaux, d'y cultiver. La plus grande partie de cette forêt publique fait l'objet de réglementation villageoise, l'*agdal*, qui détermine quelles familles ont accès à quels arbres, à quelles dates les troupeaux sont admis, quand commence la récolte des fruits, etc.

Le **processus technique de fabrication** est le suivant :

- Le fruit est ramassé à la main après qu'il soit tombé à maturité, et mis à sécher au soleil.
- La pulpe qui entoure le fruit est enlevée, ce qui donne une noix très résistante. Le dépulpage se fait majoritairement à la main, mais des machines sont disponibles.
- La noix est cassée manuellement par les femmes pour en extraire les amandons. Il n'y a pas encore de machine qui casse les amandons de façon satisfaisante.
- Les amandons sont pressés dans des presses mécaniques et fournissent l'huile.
- L'huile est filtrée, et selon les cas raffinée, désodorisée, et prête pour la vente.

La **production annuelle** est estimée à 3 600 tonnes d'huile, dont **1 300 tonnes sont exportées**, et le reste consommé localement ou vendu au Maroc.

Le prix export est en 2018 de 18€ à 24 €.

Les **acteurs de la filière** sont :

- Les **familles récoltant** les fruits. Une famille peut détenir des droits sur un nombre très différent d'arbres. En moyenne, on l'estime à 80 arbres, ce qui peut donner 1 600 kilogrammes de fruits, et représente un revenu annuel de l'ordre de 510 €.

- Les **femmes** qui enlèvent la pulpe et cassent les noix. Il faut environ 1 jour pour produire un kilogramme d'amandons, et 2 jours de 8h de travail pour produire les amandons pour un litre d'huile. La filière d'exportation seule fournit donc **2,7 millions de journées de travail**. En général, les femmes travaillent à façon et sont payées au kilogramme d'amandons produit.
- Les femmes peuvent travailler chez elles sur les fruits de la famille et vendre les amandons, mais le plus souvent elles cassent des noix fournies par des collecteurs ou des industriels, ou travaillent au sein de coopératives. La fourchette de revenus va de 1,4 à 3,6 € par jour selon leur organisation et leur pouvoir de négociation. Le chiffre le plus fréquemment cité est de 25 MAD par kilogramme d'amandons, et donc par jour, soit **2,3€ par jour**. A comparer au Salaire Minimum Agricole Garanti de 6,8 €/j.
- Les coopératives d'argan sont au nombre de 400, regroupant 8 000 femmes, mais avec des fonctions et des organisations variées.

La plupart des coopératives ne s'occupent que du cassage des fruits. Leurs membres cassent les fruits du village, des fruits achetés à l'extérieur, ou encore des fruits fournis par des collecteurs ou par des industriels. De nombreux groupements de cassage informels et même des coopératives ont été montées par des collecteurs ou des industriels, mais sans la gouvernance des coopératives « indépendantes ».

Environ **40 coopératives**, mieux organisées, **fabriquent aussi de l'huile**. Elles sont équipées avec des petites presses à vis. Elles sont généralement regroupées en **Union de coopératives et GIE**, qui s'occupent de la commercialisation de l'huile. Elles ont été soutenues au départ par des projets et des financements internationaux.

- Les **collecteurs** ont des rôles très variés au cœur de la filière : ils peuvent acheter des fruits et des amandons sur les marchés-souks de villages, auprès des familles et des coopératives de cassage. Ils peuvent revendre les fruits et les amandons aux coopératives de pressage et aux industriels. Ils achètent aussi des fruits et les confient pour cassage à des femmes isolées à domicile, à des groupes informels qu'ils ont constitués, à des coopératives de concassage.
- Les **industriels** pressent les huiles et les commercialisent. Ils sont une demi-douzaine avec une production significative, dont le principal traite 60 % de l'exportation. Ils achètent des amandons auprès de tous les autres acteurs, et, comme les collecteurs, achètent des fruits et les font casser à façon par tous types de femmes.
- Les **organismes publics de développement de la filière**, au premier rang desquels l'Agence nationale de Développement des zones d'Arganeraie et d'Oasis, **Andzoa**. Elle met en œuvre un ambitieux programme d'organisation de la filière avec les organisations interprofessionnelles et de développement des services publics dans la zone (éducation, santé, pistes). Elle finance en particulier un important programme de plantations d'arganiers et de régénération mis en œuvre par le **Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification** (HCELCD).
- Les **ONG de développement**, comme Ibn Al Baitar, ont été à l'origine du développement de la filière et des coopératives dès le milieu des années 90.
- De nombreux bailleurs de fonds ont soutenu et soutiennent la filière.

**Sur le plan macro-économique, les 1 300 tonnes d'huile exportées amènent un revenu global de l'ordre de 26 millions d'euros, dont 13 M€ reviennent aux producteurs de fruits et environ 5 M€ aux femmes qui cassent les noix.**

**A titre individuel**, une femme travaillant 100 jours à plein temps dans l'année peut gagner 230€ : il ne peut s'agir que d'un **revenu d'appoint**, mais pour les femmes rurales isolées, il s'agit d'un appoint vital.

Il existe donc une certaine **dichotomie** entre l'image positive véhiculée sur les femmes travaillant épanouies en coopératives, et la réalité économique, qui souvent n'est pas loin de la misère.

A contrario, dans les coopératives les mieux développées, outre que les femmes sont mieux rémunérées (3,6€/jour), la **coopérative** leur **apporte d'autres avantages importants** : leur statut social est valorisé, contrairement à ce qui se passait dans les coopératives il y a 20 ans, elles acquièrent un espace d'autonomie et d'échange entre elles, des formations, des appuis en éducation et santé. De nombreux villages veulent avoir leur coopérative de femmes. Le facteur limitant est la demande internationale en huile produite dans ces conditions de travail et de rémunération correspondante.

**La mécanisation** de la production d'huile présente deux aspects économiques importants :

- Il y a deux types de presse disponibles. La presse à vis sans fin, fabriquée au Maroc pour un prix de 8 000 euros, présente dans les coopératives, a un rendement en huile de 45%. La presse hydraulique, d'un coût de 20 000€, présente chez les industriels, a un rendement de 55%. Le type de presse génère une différence de coût de revient de 3,5 € par kilo d'huile. Par ailleurs les coopératives payent en général mieux les femmes, de l'ordre de 10MAD (0.9€) supplémentaires par kilo d'amandons. Les deux avantages se cumulent dans une différence de prix de revient de 5,5€ par kilo d'huile et rendent la concurrence difficile pour les coopératives.
- Le coût du concassage varie entre 4 et 6€ par kilo d'huile. Le jour où la machine à concasser sera au point, elle fera sans doute baisser ce coût, mais elle risque de supprimer 2,6 millions de journées de travail au plus profond des campagnes, une importante source de revenus pour des populations vulnérables et les avantages non monétaires des organisations de femmes.

### Pistes d'actions

Pour les acteurs internationaux qui veulent soutenir une démarche soutenable et éthique, les acteurs de la filière les plus avancés montrent la voie :

- **Exiger la traçabilité des amandons et de l'huile** depuis les coopératives et groupements de cassage jusqu'à l'exportation. Plusieurs exportateurs le font déjà ou sont capables de le faire à court terme. A défaut, la filière laisse la porte ouverte aux filières de cassage opaques où les femmes gagnent 1,4€ et moins par jour de travail. Ce système avait été dénoncé par plusieurs enquêtes (Envoyé Spécial, Arte, télévision suisse) il y a quelques années, qui peuvent être reproduites.
- Faire en sorte qu'un **prix minimum** soit payé aux femmes pour le concassage des noix, aligné sur les meilleurs opérateurs, coopératives et entreprises, soit **40 MAD/kg** d'amandon et 3,6 € par jour de travail. Un tel choix entraîne un **surcout de 1,5 à 2 €/kg d'huile**, par rapport au prix de 30 MAD/kg que les principaux opérateurs privés et coopératifs, vendant à l'international, affirment pratiquer. Ce prix de 40 MAD représente encore seulement la moitié du Salaire minimum légal marocain.
- Les coopératives bien gérées amènent à leurs membres femmes des bénéfices sociaux non monétaires importants, porteurs de changement de statut et d'émancipation. Un **achat d'huile** auprès de telles coopératives, de groupements, ou auprès des entreprises qui s'approvisionnent elles-mêmes auprès de vraies coopératives, a un impact réel sur le développement humain de la zone de l'arganier.
- Ces choix demandent un **contrôle** de leur application, qui est déjà opérationnel chez certains acteurs. Les label Bio (qui garantit la traçabilité) et Commerce équitable (qui garantit l'existence d'un fonds social) sont déjà largement répandus dans la filière, et leur coût est relativement modeste au Maroc. Il convient de les adopter. A défaut, il est possible de faire comme certains grands acteurs internationaux de la cosmétique qui appliquent déjà leurs propres audits pour vérifier ces points.

## B. Liste personnes rencontrées

Associations, ONG et bailleurs de fonds	Ibn Al Baytar	Zoubida CHARROUF
	GIZ	Imane CHAFCHAOUNI-MOUSSAOUI
	Fondation Mohammed VI pour la sauvegarde de l'arganier	Katim ALAOUI
	PNUD	Philippe POINSON
	Amigha	Fatima AMEHRI
	Yamana	Frédéric FOURNIER
	Recherche et consultants	IRD
Consultant		Mohamed BOUNNIT
INRA		Mohamed Aitchitt
Salva Terra		Anis CHAKIB
Entreprises d'extraction	Argania velvétine	Khadija ER-RAIS
	Sté LACHGARCO	Mhamed LACHGAR
	EFAS	Lahoussine BENNANA
	Olvéa	Abderrahim AIT EL FAQIR
Entreprises utilisatrices	BASF -	Charlotte D'ERCEVILLE
	Naturex	Adélie MOLLIMARD Benoit LEGRIS Stéphanie PUEL
	L'Occitane en Provence	Margaux LECOMTE

Acteurs institutionnels	ODCO	Mohamed IRGUI
	ANDZOA	Tarik OUTRAHE, Abdellah MOUKHLIS, A. AITLHAJT
	Fimargane	Lahoussine BENNANA
	Fifargane	Ahmed ATBIR, Driss BOUTTI
	HCELFCD	
Coopératives et groupements	Coopérative Féminine Tighanimine	Nadia FATMI
	UCFA	Jamila IDBOUROUS
	GIE Targanine	Latifa ANAOUCH
	GIE Ethical Women	Khadija SAYE
	Coopérative féminine Ifrawne N'Lhanna	
	Coopérative féminine Titar	
	Coopérative féminine Argana Noumskroud	

## C. Guide d'entretien

Le guide d'entretien ci-dessous a été soumis aux interlocuteurs rencontrés. Les questions en orange n'ont été posées qu'aux représentants d'entreprises.

*Note préalable : les questions sont organisées en 3 niveaux de détails, allant des informations d'ordre général à des informations plus spécifiques. Le niveau 1 est celui des informations de contexte général, indispensables pour une bonne compréhension. Le niveau 2 est celui du contexte spécifique, incontournable pour une analyse générale. Enfin le niveau 3 est celui de l'information de l'entreprise, très précieux pour une analyse fine de la filière. Bien que la qualité de l'information finale soit fortement corrélée au niveau de détail récoltés en amont, la personne enquêtée doit se sentir libre de contribuer ou non à chacun de ces trois niveaux.*

### QUESTIONS INTRODUCTIVES GENERALES SUR LE SUJET

Niveau 1	Présentation des interlocuteurs : qui sont-ils, <b>parcours</b> , rôle actuel
Niveau 2	Perception – vision de la filière en général Evolution

#### - LA FILIERE :

Niveau 1	Organisation de la filière : acteurs, activité, localisation géographique Etapes de production identifiées Présence des institutions dans la filière + rôle
Niveau 2	Les étapes pour lesquelles : - <b>il y a un interlocuteur</b> - sont particulièrement sensibles ? Pourquoi Autres acteurs impliqués dans la filière sans forcément de relations directes

Autres informations :

#### - LES ENJEUX :

Niveau 1	Enjeux identifiés/rencontrés
Niveau 2	Spécifiques à une étape Projets identifiés Pistes de solution
Niveau 3	<b>Enjeu particulièrement important pour l'entreprise</b>

Autres informations :

#### - LE MARCHE

Niveau 1	Evolution des prix et volumes ces dernières années Existence de crises, étapes charnières Ordre de grandeur des volumes et prix disponibles globaux Importance relative des différents marchés éventuels (autres produits de la filière, labels,...)
Niveau 2	Existence de marchés spéculatifs Les différentes formes d'importation Les types de structures fournisseuses/acheteuses selon l'interrogé Répartition du marché entre ces structures Existence de projets
Niveau 3	<b>Depuis quand l'entreprise s'approvisionne sur ce produit</b> <b>Problèmes notables sur la quantité, qualité, prix ?</b>

Autres informations :

- LE PRODUIT ET L'ENTREPRISE:

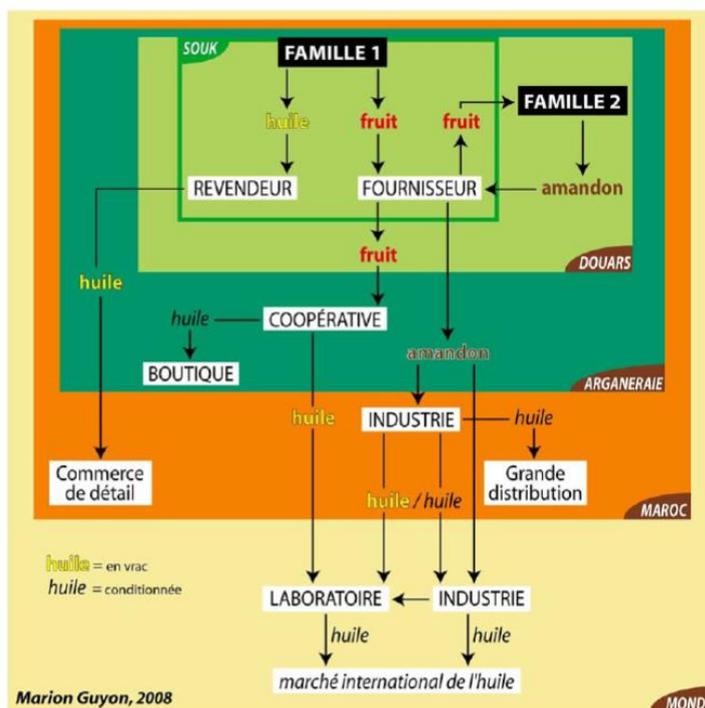
Niveau 1	stratégie sur l'approvisionnement en argan et évolution Existence de crises, étapes charnières
Niveau 2	Les différentes formes d'importation Les types de structures fournisseuses/acheteuses selon l'interrogé Répartition du marché entre ces structures Existence de projets
Niveau 3	Historique de l'entreprise avec le produit Si crises, éléments ayant permis de les surmonter Structure(s) fournisseuse(s)/acheteuse(s) Bilan actuel de la filière (quantité, qualité, prix) Existence de projets soutenus par l'entreprise ; zones concernées

- AUTRES INFOS UTILES :

- o Zone géographique à enjeux
- o Contacts : fournisseur ou acheteur selon le cas, autres contact utile, institutionnel, ONG,...
- o Possibilité de venir voir / rencontrer des acteurs sur place
- o Autre piste à creuser... (ex argan en Israël, huile de figuier de barbarie,...)

D. Schémas de la filière

Figure 25: Schéma de la filière de l'huile d'argan Source: Guyon, 2008



E. Processus complet d'extraction d'huile

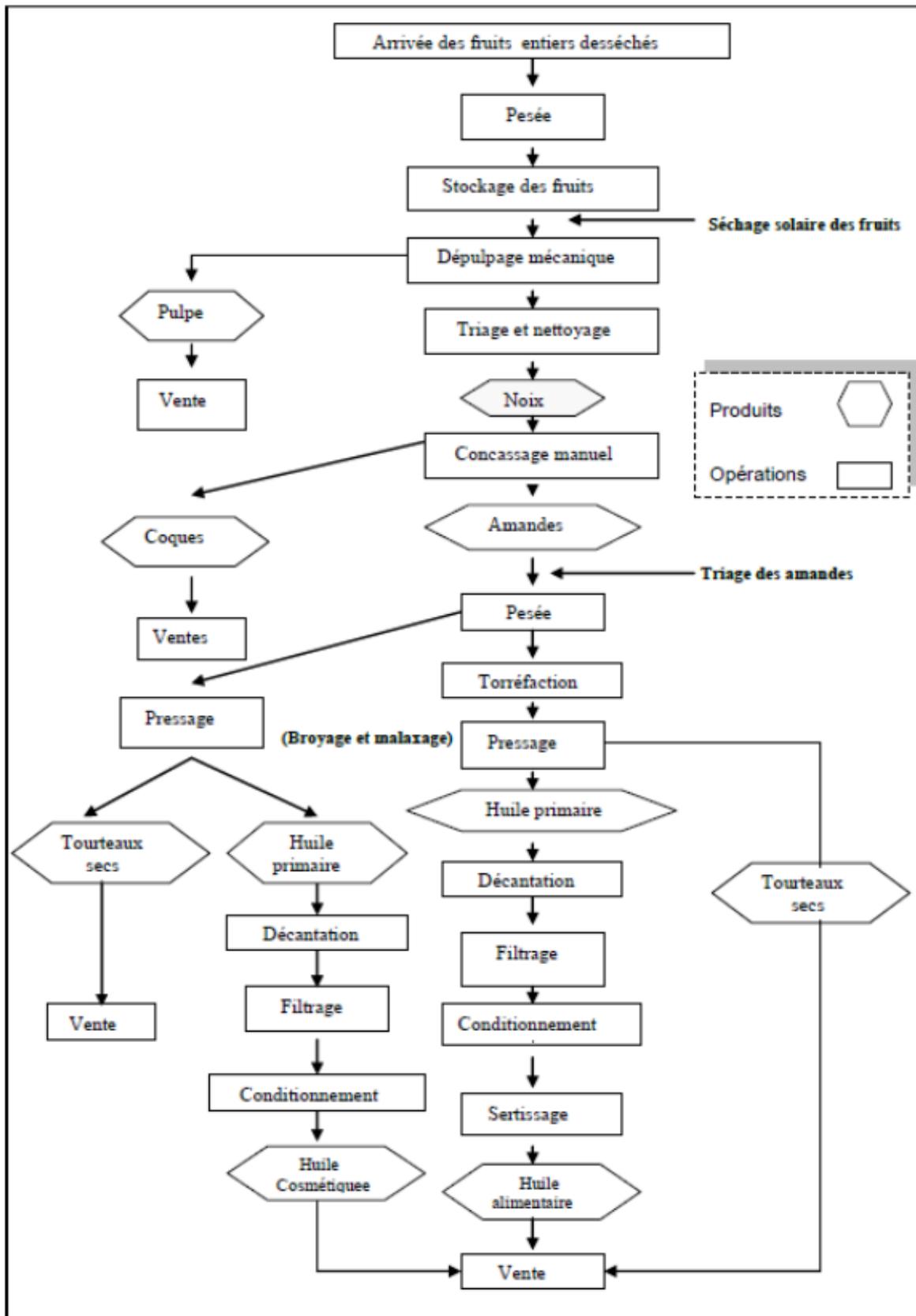


Figure 26 : Processus d'extraction de l'huile d'argan. Source: Esso, 2005



Figure 27 Processus complet d'extraction de l'huile d'argan illustré. Source: EFAS, [http://www.argan-maroc.com/espace\\_product.html](http://www.argan-maroc.com/espace_product.html)

## F. Contrat Programme dédié à l'arganier



### PARTIES SIGNATAIRES

#### Gouvernement

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

#### Profession

- Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'Argane (FIMARGANE)

### OBJECTIFS GLOBAUX

- Réhabilitation de l'arganeraie sur une superficie de 200.000 Ha
- Extension en domestication de 5.000 Ha.
- Émergence d'un pôle de compétences en recherche et développement intégré dédié à l'arganier.
- Production de 10.000 T/an de l'huile d'argan à l'horizon 2020 contre 4.000 tonnes/an actuellement.
- Valorisation et promotion des produits de l'arganier.

### CONSISTANCE DU PLAN D'ACTION

- Mise en place d'un Centre National de Recherche sur l'Arganier
- Mise en place d'un système d'information sur l'arganeraie
- Aménagement et conservation des eaux et des sols et densification de l'Arganeraie
- Construction de digues et de barrages collinaires pour la mobilisation des ressources en eau
- Installation de plantations modernes d'arganier équipées en

- système d'irrigation localisée sur une superficie de 5.000 Ha sur 5 ans à partir de 2016.
- Développement de nouvelles technologies d'extraction d'huile d'Argane et renforcement des capacités de transformation et de conditionnement
- Promotion de la commercialisation intérieure et à l'exportation

### APPUI ET INCITATIONS DE L'ÉTAT

- Institution d'une aide de 80% du prix d'acquisition des plants d'arganier pour la plantation d'arganeraies en dehors du domaine forestier en précisant un plafond de 6.000 DH/ha en bour et 9.000 DH/ha en irrigué.

- Mise en place d'un programme avec l'INRA pour la production et la multiplication des plants d'arganier.
- Instauration de la subvention forfaitaire pour l'agrégation.

Figure 28: Conditions du contrat programme lié à l'arganier.

[http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats\\_programmes\\_vf.pdf](http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats_programmes_vf.pdf)

## VI. Bibliographie

- Agence de Développement Social. (2008). Présentation du projet arganier. *Projet Arganier*, (20p). Agadir.
- AgroParisTech, Mastère spécialisé "Forêts, Nature et Société" (2015). *Essor du privé dans la filière argan*. Rapport collectif, 60p.
- Andzoa (2011). Premier Congrès International de l'arganier - Synthèses et recommandations. *Premier Congrès International de l'arganier*, (12p). Agadir.
- Benzyane, M. (1995). Le rôle socio-économique et environnemental de l'arganier. *Journées d'étude sur l'arganier*. Essaouira.
- Brundtland, H & al. (1987). La stratégie mondiale pour la conservation.
- Chakib, A. (2013). *Rapport final de mission Projet de recherche filière argan*. Programme Gouvernance des Entreprises et Organisations du DD.
- Charrouf, Z. (2011). *Valorisation de l'arganier et gestion durable de l'arganeraie*.
- Evrard, S. (. (2010). *Huile d'argan, l'or du Maroc?* CTB, éditeur responsable Carl Michiels.

- FAO, A. (2015). *Maroc*. Disponible sur internet. Fiches pays:  
[http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries\\_regions/MAR/](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/MAR/)
- FAO, Aquastat. (2015). *Fiche pays Maroc*. Disponible sur internet. FAO Aquastat:  
[http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries\\_regions/MAR/MAR-map\\_detailed.pdf](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/MAR/MAR-map_detailed.pdf)
- GIZ. (2018, 03 07). *Tourism for a better future*. Disponible sur internet. Giz.de:  
<https://www.giz.de/en/mediacenter/63617.html>
- Guyon, M. (2008). *Analyse socio territoriale de la filière argan*.
- IFAD. (2014). *Improving nutrition through agriculture*. Rome: Ifad.
- ISTOM, B. L. (2014). *Analyse ciblée des processus opérant en amont de la filière « huile d'argane » au Maroc*. Cergy Pontoise: MJE SEEDS dans le cadre du cursus de l'École supérieure d'agro-développement international (ISTOM).
- Johnson, P. (2012). Biopiraterie: Quelles alternatives au pillage des ressources naturelles et des savoirs ancestraux ? *Mayer/ECLM*, 240.
- Jonville & al. (2015). *Le Biocommerce - Développer les communautés locales pour préserver la biodiversité*. Iddri, Gondwana & Invaluable.
- Kenny, L. (2007). *Atlas de l'arganier et de l'arganeraie*. Rabat: IAV Hassan II.
- Martin, J. (2012). *La soutenabilité du développement de l'arganeraie au maroc*.
- Mazoyer, M. (1987). *Dynamique des systèmes agraires - Rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires*. Paris: Ministère de la Recherche et de la Technologie.
- Ministère de l'agriculture. (2010). *Plan Maroc Vert de la Région Souss Massa Drâa*. Royaume du Maroc.
- Ministère de l'agriculture, R. d. (2009). *Marché de l'argan et impacts sur la foret*. 4p.
- Olvéa Morocco. (2018). *Huile d'argan*. 4p.
- Robinson D., Defrenne E. (2011). *Argan: A Case Study on ABS?*. UEET.
- Romagny B., B. S. (2016). *La filière « huile d'argan » au Maroc. Construction, enjeux et perspectives*. Dans M. G. Berriane M., *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine* (pp. p. 271-289). Rabat - Marseille: FLSH-Éditions IRD.
- Simenel & al. (2014). *Les femmes berbères gardiennes du secret de l'arganier - le détournement des pratiques locales*. *Genre et savoirs*, 25.
- Wikipédia. (2017). *Réserve de biosphère de l'arganeraie* Disponible sur internet. Wikipédia:  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serve\\_de\\_biosph%C3%A8re\\_de\\_l%27arganeraie](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serve_de_biosph%C3%A8re_de_l%27arganeraie)
- Wikipedia. (2018). *Souss Massa Drâa*. Disponible sur internet. Wikipedia:  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Souss-Massa-Drâa>

## Résumé

L'huile d'argan est un ingrédient fréquemment utilisé comme base hydratante dans l'industrie cosmétique. Elle est extraite à partir du fruit d'un arbre endémique du Maroc, l'arganier. Une des étapes clés de la confection repose sur le travail des femmes des zones rurales du Maroc. La durabilité de la filière résulte de l'équilibre précaire entre les différentes dimensions des enjeux. D'un point de vue environnemental, l'arganeraie est la dernière barrière contre le désert et est une réserve de biodiversité. Socialement, elle peut contribuer à l'émancipation de la femme comme à son exploitation. Economiquement, elle fait vivre des dizaines de milliers de personnes. Enfin, culturellement, elle fait partie de l'alimentation et la médecine traditionnelle et son extraction repose sur un savoir-faire ancestral.

Les entreprises cosmétiques qui cherchent à s'en procurer ont donc une forte responsabilité dans la durabilité de la filière. Par leur acte d'achat et les critères privilégiés, elles peuvent contribuer au maintien de cet équilibre comme à sa démolition. La clé principale de la perpétuation de la filière est la juste rémunération des femmes productrices. Touchant actuellement en général moins de la moitié du SMIC rural, elles sont maintenues dans la pauvreté et le métier perd toute son attractivité aux yeux des jeunes, qui quittent le village pour aller se marier et exercer une autre activité.

De par ses enjeux clés et l'image très positive de l'huile d'argan, des moyens importants sont déployés par le gouvernement marocain et les bailleurs internationaux. La structure de la filière est prête à une production durable. Il ne manque que l'amélioration de la propension à payer un prix juste et rémunérateur (au moins 45 MAD/kg (4€) d'amandons produits) par les entreprises de l'aval de la filière pour qu'elle le devienne de manière pérenne.

### Mots clés

Huile d'argan ; coopérative ; émancipation de la femme ; RSE ; filière ; valeur ajouté ; développement durable ; enjeu de durabilité.

Pour citer cet ouvrage : POLINE, Lucie, 2018. Durabilité de la filière argan : quels leviers pour les entreprises cosmétiques du Nord? Mémoire de mission professionnelle, Ingénieur spécialisé Innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde, Montpellier SupAgro. 48p

Montpellier SupAgro, Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 02. <http://www.supagro.fr>

Ce diplôme ingénieur spécialisé est une formation labellisée par la Chaire Unesco Alimentations du monde.



Formation accréditée par la Commission des Titres de l'Ingénieur et labellisée EUR-ACE